



Juillet -Août -Septembre 2017

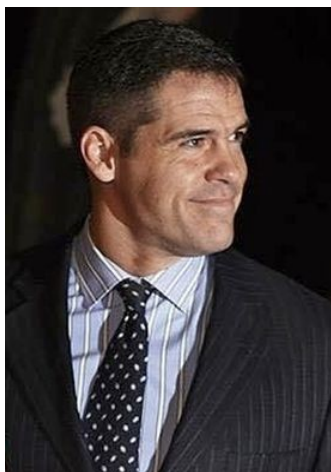
N° 152

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

DÉCLARATION DE LA SAINT-LOUIS, 25 AOÛT 2017



Chers Français,

En ce 25 août, fête de mon aïeul Saint Louis, premier laïc canonisé, mais aussi modèle des gouvernants ayant su concilier, par sa foi, les rigueurs du pouvoir et le respect des hommes, nous pouvons, une nouvelle fois, nous interroger sur la France.

Quinze siècles d'histoire de la royauté, dont on s'accorde à dire qu'elle l'a fondée et formée, me donnent toute légitimité pour m'exprimer au nom de la tradition dont je suis l'héritier et montrer ce qu'elle peut encore apporter aujourd'hui et pour demain.

En effet, les interrogations et inquiétudes partagées sont grandes.

Fidèle à ma ligne de conduite, je m'abstiens de toute polémique vis-à-vis de ceux qui ont en charge les affaires publiques, me plaçant résolument sur un autre plan.

J'observe que la France est soumise à d'importantes tensions. Certaines proviennent de l'extérieur. Elles concernent à la fois sa sécurité mise à mal par des forces hostiles qui voudraient imposer leurs pratiques archaïques par des actes aveugles et barbares au cœur même de notre société, et le développement des communautarismes brisant l'unité et la solidarité, piliers constitutifs de la France.

Mais les tensions viennent aussi de l'intérieur quand la France ne semble plus avoir exacte conscience de ce qu'elle est. Entre des repentances sans objet et l'abandon de ses racines gréco-latines et chrétiennes, le pays est plus que dérouté et ne sait plus ni d'où il vient ni sur quoi il s'est bâti.

Dès lors, le doute l'emporte sur l'espérance. La France semble peiner, parfois, à affronter l'avenir, d'où le désenchantement qui frappe les Français et notamment les jeunes générations. Certains disent qu'ils n'ont plus d'avenir ou bien un avenir sombre fait de précarité et d'incertitude. Quelle société bien cruelle et contre-nature que celle qui crée un tel découragement chez ses enfants ! Au contraire, la politique doit être école d'énergie et d'espoir partagés collectivement et portés par ceux qui entrent dans la vie active.

Une attitude négative, voire passiste ou nostalgique d'un passé révolu, une attitude de regret permanent et de résignation n'aident en rien à construire l'avenir. Cela d'autant plus que la France est, désormais, insérée dans le cadre de la mondialisation. Regarder plus en arrière qu'en avant, arc-boutés sur des pratiques dépassées, ne ferait que jouer en notre défaveur. Bien au contraire, les rois nous ont appris à réagir et à anticiper dans les moments où tout semblait perdu. C'est alors qu'ils ont toujours fait preuve de plus

d'audace. Retrouvons donc cet esprit conquérant qui fut celui des grandes heures de l'Histoire de France et qui demeure toujours en chacun d'entre nous.

Il passe par un état d'esprit à retrouver. Il commence par la confiance à redonner à la jeunesse notamment, en répondant mieux à ses besoins et attentes, se poursuit par l'acceptation des évolutions et enfin en sachant redonner place aux valeurs et à un certain sens de la gratuité. Or, mes déplacements en France au long de l'année et les rencontres que j'y fais dans tous les milieux me montrent que tout cela est possible, même si parfois une chape de plomb semble exister pour décourager les initiatives les plus heureuses. La génération montante me paraît être celle qui porte déjà cette nouvelle approche qu'il convient donc de favoriser.

La jeunesse est le temps de l'initiative et de l'action créatrice. Ces dernières années, elle a montré combien elle savait s'adapter. Ainsi, elle a su maîtriser et comprendre les enjeux des nouvelles technologies avec une aisance naturelle ponctuée d'une grande sagesse en comprenant qu'un instrument n'était pas un but. Elle a su employer la technologie comme un moyen, tant pour créer une nouvelle économie, une nouvelle dynamique de travail, que pour recréer des réseaux humains adaptés au nouveau rapport à l'espace et au temps et à la prise en compte de la préservation de notre environnement. Surtout elle sait ne pas être dupe sur leurs limites, afin que la technologie demeure au service de l'homme et du bien commun, et non le contraire. Entrée totalement dans le monde moderne, elle n'en veut pas être esclave. Sur ce point, elle est en avance et joue son rôle d'éveilleur et d'éclairer de notre société.

Cette jeunesse a montré par ailleurs tout son dynamisme, toute sa générosité, toute son exigence dans des combats de civilisation essentiels comme la défense de la vie et de l'intégrité de la personne humaine, de la conception à la mort, la défense de la famille, composée d'un père, d'une mère et de leurs enfants, comme cellule de base de toute société humaine. Les jeunes se retrouvent également dans la défense de la foi et des valeurs de la chrétienté, notamment en portant aide et assistance aux chrétiens d'Orient menacés dans leur existence-même par une idéologie barbare.



Voilà l'essentiel et les ferments de l'espérance. En effet, cette nouvelle société déroutée peut-être les générations plus anciennes et sans doute, à la différence des plus jeunes, sont-ce elles qui sont le plus angoissées et désenchantées par ce qu'elles ont finalement laissé se créer sans le maîtriser. Mais ce changement de paradigme est à l'égal de ceux du passé. Imaginons ce que furent être le passage d'un monde rural à un autre, industriel, au milieu du XIX^e siècle ou, trois siècles avant, celui de la société féodale à celle de la Renaissance. Chaque fois, cela avait perturbé nombre de certitudes et de conservatisme de droits acquis, et les nouvelles générations, encouragées par le pouvoir royal, l'ont pris à bras le corps. Personnellement, j'aime m'entretenir avec les jeunes entrepreneurs d'aujourd'hui car il me semble qu'ils sont totalement dans la tradition française qui est d'aller de l'avant. Par le passé, animée par un tel esprit, la France a pu faire triompher son modèle social. Ce qui était important hier l'est encore plus aujourd'hui dans notre société planétaire. Mais il faut aussi savoir raison garder et demeurer prudent face à certaines pratiques. De même qu'il faut repousser toutes les manipulations contre-nature, il convient de faire attention à ne pas créer cette société à deux vitesses que les observateurs dénoncent aussi, à juste titre. La réussite des uns ne doit pas se faire aux dépens des autres. Un pays est une aventure collective. Il ne doit pas y avoir de laissés pour compte. Ce ne serait pas conforme à la tradition française qui a toujours été le pays de l'ascenseur social. Le pouvoir a ainsi une responsabilité en matière d'instruction – donner à chacun, selon ses talents, de quoi s'épanouir – et d'éducation en sachant faire de la formation, non pas une matière froide et un simple acquis de connaissance, mais un des éléments de l'éthique qui permet à un jeune de devenir un adulte responsable. Tel est bien ce que mon épouse et moi ressentons et que nous voulons transmettre à nos enfants. Ce supplément d'âme est nécessaire. Les décennies passées furent sans doute bien fautives sur ce point, ayant trop privilégié les aspects matériels, la consommation et les profits à court terme. Or l'homme n'est pas qu'un corps dont il faut satisfaire les besoins immédiats et à qui il faudrait octroyer toujours plus de droits, ignorant des devoirs essentiels vis-à-vis des autres et notamment des plus fragiles. Les jeunes adultes rappellent en permanence qu'il y a une nécessité à donner du sens à la vie, à retrouver de saines limites, à voir haut. Ainsi la société d'aujourd'hui et celle de demain seront réenchantées.

Dès lors, les notions de solidarité et de bien commun doivent redevenir les moteurs de l'action politique et sociale. Le sens de cette action est celui de l'homme, de l'homme corps et âme, seule vraie mesure de l'action politique. Ce n'est pas un hasard si les deux rois les plus appréciés des Français sont Saint Louis et Henri IV. Le premier a assuré la justice dans un temps où la force primait encore trop souvent sur la justice ; le second a redonné la paix et la prospérité dont le peuple a été le premier bénéficiaire.

Il appartient à chacun de vouloir en faire son mode de vie. Si les institutions peuvent favoriser ou non le développement, ce sont finalement les hommes et les femmes qui, par leur travail, leur enthousiasme, leur abnégation, et parfois leur sacrifice, le font concrètement. Nous le voyons actuellement tout particulièrement vis-à-vis du péril extérieur auquel le pays, comme toute l'Europe, est confronté. Ce ne sont ni les mots ni des gestes compassionnels qui peuvent conjurer les dangers, mais l'action concrète sur le terrain et parfois, mais trop souvent, hélas ! le sacrifice de nos soldats. Nous comprenons alors pleinement tout le sens d'une action dont l'homme est la finalité car, si certains acceptent d'être blessés et de mourir, ce n'est pas pour des satisfactions matérielles mais bien parce qu'ils savent que la vraie valeur est celle de la défense de la civilisation, de notre patrie charnelle et spirituelle, et bien sûr de nos femmes et de nos enfants, et cela n'a pas de prix...

En joignant l'esprit d'initiative et de progrès ordonné au bien commun à la volonté de préserver son identité et ses racines, et de maîtriser son destin, la France retrouvera le goût de l'avenir qui lui permettra de renouer avec la gloire qui a fait d'elle un grand pays, modèle pour le monde, modèle que le monde attend. Celui que les rois ont voulu. Celui que l'intercession de Saint Louis dont nous commémorions le 720^e anniversaire de la canonisation le 11 août dernier peut nous faire espérer pour demain.

Louis de Bourbon, duc d'Anjou.

Petite histoire du procès de canonisation de Saint Louis

La canonisation de Saint Louis en 1297 par le pape Boniface VIII fit l'objet d'enquêtes approfondies et de procédures qui durèrent 25 ans. Les vicissitudes, présentées ici, que rencontrent les promoteurs de la cause expliquent souvent la canonisation parfois très tardive des saints (comme sainte Jeanne d'Arc, ou sainte Colette de Corbie). L'héroïcité des vertus du saint roi s'offre à notre méditation.

Dès 1270, le dominicain Geofroy de Beaulieu, confesseur du roi, constitua le dossier en vue de la canonisation de Louis IX, composé de 52 chapitres relatant ses hauts faits. Guillaume de Chartres, chapelain du souverain, écrivit de son côté une *Vie de Louis* qui vint étoffer le dossier.

Dès les funérailles du saint roi, le 22 mai 1271 à la basilique de Saint-Denis, de nombreux miracles se produisirent. Le dossier eut beau être complet et conforme, les démarches s'allongèrent interminablement. Rien moins que neuf papes successifs se pencheront sur le cas du souverain capétien ! Grégoire X donna à Beaulieu un avis favorable et enthousiaste, mais un concile retint toute son attention. Malgré les interventions de Philippe III, fils de Louis IX, et des évêques de Reims et de Sens, l'affaire traîna pendant des mois, des années. En 1276, Grégoire X mourut. Trois papes se succédèrent au

cours des deux années suivantes. En 1278, Nicolas III demanda des informations supplémentaires sur les miracles. Jean de Joinville, biographe et ami du roi, et Simon de Brie, son ancien conseiller, s'exécutèrent et procédèrent à la première enquête officielle et canonique. À la mort de Nicolas III, en 1280, le même Simon de Brie devint pape sous le nom de Martin IV. Le procès redémarra à son initiative.

Mais, devenu pape, Simon de Brie prit du recul. Il réalisa que le dossier avait été bâclé. Voulant aller trop vite, ses auteurs avaient travaillé sans profondeur. Le souverain pontife demanda une seconde enquête canonique qu'il confia à trois prélats, l'archevêque de Rouen et les évêques d'Auxerre et de Spolète. Entre mars 1282 et mai 1283, trente-huit témoins (au nombre desquels on compte le frère du roi, Charles d'Anjou, ainsi que ses fils Philippe III et Pierre d'Alençon) déposèrent sur la vie

de Louis IX. Trois cent trente autres témoins firent état des miracles attribués au roi, avant comme après sa mort. Tout était enfin prêt, revu, corrigé et envoyé à Rome où l'ensemble des dépositions fut examiné par trois cardinaux. Mais le procès n'était toujours pas fini à la mort de Martin IV, en 1285. Honorius IV eut juste le temps de vouloir réexaminer les miracles avant de mourir, en 1287. Son successeur Nicolas IV reprit le dossier mais mourut sans avoir non plus terminé, en 1292. Après deux ans de vacance du trône pontifical, Célestin V fut élu, mais démissionna en 1294.

Boniface VIII lui succéda cette même année. Il décida de hâter les choses, espérant ainsi améliorer ses relations, pour le moins orageuses, avec Philippe le Bel. Mais ce n'est que trois ans plus tard (vingt-sept ans après sa mort), le 11 août 1297, sous le règne de son petit-fils Philippe IV le Bel, que le

pape Boniface VIII inscrivit Louis IX au rang des saints. Il l'annonça dès le 4 août en son palais d'Orvieto. Le roi est l'un des premiers laïcs à être canonisé en bonne et due forme ; sa fête est fixée au 25 août, anniversaire de sa naissance à la vie éternelle. Louis IX devient alors Saint Louis. Seule la qualification de martyr, alors qu'il conduisait la huitième croisade, ne fut pas retenue. En canonisant le roi, le pape mit en avant les miracles posthumes qui lui furent attribués mais aussi et surtout les qualités évangéliques qui impressionnèrent ses contemporains : son humilité, son attention sincère portée aux pauvres et aux humbles, son sens du devoir et du sacrifice. L'expression *Gloria, laus* est le titre de la bulle de canonisation de saint Louis par le pape Boniface VIII qui suggérait un parallèle entre l'entrée glorieuse de Jésus à Jérusalem et celle du roi de France au Ciel.

Admirons le grand Saint Louis

Comme souvent dans l'histoire du salut, nous pouvons admirer de belles amitiés entre les saints. Saint Louis recevait à table – sanctuaire de l'intimité amicale – saint Bonaventure, et surtout saint Thomas d'Aquin, orphelin de père comme lui, et qui sera canonisé 26 ans après Louis (en 1323).

Et l'on s'étonne de la différence entre l'attitude des mères de ces deux saints. Prenez la comtesse d'Aquin, Théodora Caracciolo Rossi, qui s'oppose à la vocation monastique de son fils : elle veut bien qu'il soit clerc, mais comme elle l'entend : avec un bon bénéfice et les charges les plus hautes, pas un vulgaire Mendiant. Elle le fait rechercher et arrêter par ses fils ; elle le détient au château maternel, usant cette fois de la douceur de ses filles, que Thomas parvient toutefois à convertir. Emprisonné, il continue de se former et de se consacrer à Dieu. Alors la comtesse laisse de nouveau ses fils s'attaquer à lui : en mettant en pièces son habit religieux, puis en lui envoyant une

courtisane (mais quelle horreur pour une famille catholique aveuglée à ce point, de pousser ainsi l'un de ses membres honoré de la bienveillance divine, à pécher !) ; mais Thomas va héroïquement la menacer d'un tison enflammé récupéré dans l'âtre, puis tracer au mur le signe vainqueur de la croix.

Héroïque, Saint Louis ne le sera pas moins en abandonnant un royaume grâce à lui prospère, pour se croiser et s'engager dans la belle épopée des Croisades, au service de la Terre Sainte où le roi de France est bien le protecteur des chrétiens d'Orient.

Mais de qui tirait-il cette docilité aux inspirations célestes, si ce n'est de sa pieuse et digne mère, Blanche de Castille, dont on pourra dire comme de sa future compatriote Thérèse d'Avila – avec la femme forte de l'Écriture –, qu'elle logeait un cœur d'homme dans un corps de femme ? Elle lui donna une formation profondément chrétienne, tant naturellement que surnaturellement, essayant de coopérer à la grâce et de protéger et faire croître l'âme et l'esprit de son fils devenu à douze ans son souverain, sacré à Reims.

Quelle merveille, en effet, qu'une éducation vraiment chrétienne dès la petite enfance, et quelle sainteté peut-elle former ! Ce sont les années fatidiques pour une vie adulte rayonnante. Quand on ne perd pas de temps, mais que l'on ouvre l'âme des petits à la grandeur à laquelle Dieu les appelle ! Quand les bons principes et les bonnes habitudes sont inculqués afin de devenir comme une seconde nature.

Tout le monde connaît le conseil maternel : « *Mon fils, je vous aime énormément mais je préférerais vous voir mort à mes pieds plutôt que de vous voir commettre un seul péché mortel* ». Cette mise en garde donnée comme principe de vie chrétienne, Louis la conservera toujours comme un trésor, comme le secret de

sa vie spirituelle, et sera toujours prompt non seulement à l'appliquer, mais à l'enseigner, se faisant non seulement imitateur du Christ mais Apôtre. Nous lisons en effet dans sa *Vie* :

« *Quelle piété et chasteté chez ce saint qui sut adapter à merveille ses affections selon l'ordre requis par Dieu ! Tendre et affectueux envers son épouse chérie, Marguerite de Provence ; bon père de onze enfants ; obéissant envers sa vénérable mère ; fidèle à la mémoire et promesse de son défunt père, en réalisant son vœu de construire l'abbaye de Royumont ; très attaché à sa sœur, la bienheureuse Isabelle de France, fondatrice de Longchamp. Quelle digne famille ! Roi bon et bon roi, père de ses peuples, frère de ses sujets, serviteur des plus humbles.*

« *Comme nous aimons à contempler sa charité ! Envers Dieu tout d'abord, allant jusqu'à entendre trois messes dans la matinée sans que cela nuisît en rien à son lourd devoir d'état ; puis envers le prochain, aimé pour l'amour de Dieu : nous connaissons tant les images de lui à genoux devant les pauvres qu'il servait à table, pratique reprise par tous ses successeurs chaque Jeudi Saint, lors du Lavement des pieds* »

Et qui osera dire, pour utiliser un anachronisme, que cette délicatesse d'âme et d'amitié avec Jésus eût rendu notre saint roi « janséniste » et triste ? N'est-ce pas lui qui excellera dans toutes les vertus, et non pas des vertus tristes ? Il appliquait à l'avance le conseil de saint François de Sales : « *Un Saint triste est un triste saint* ». Portant le cilice¹ et recevant la discipline, Louis eut beau pratiquer la vertu de pénitence (presque totalement oubliée de nos jours), cela ne l'empêcha pas d'imposer à la Cour la bonne humeur lors des récréations, y pro-

¹ Cilice conservé en l'église Saint-Aspais de Melun (note de la rédaction).

hibant tout sujet de conversation trop sérieux.

La nuit suivant l'héroïque résistance de saint Thomas d'Aquin à la tentation, deux anges lui apparurent pendant son sommeil, et l'un deux lui ceignit les reins d'un cordon, avec une douleur si vive qu'il ne put s'empêcher de pousser un grand cri. En même temps l'ange lui dit: « *Au nom du Seigneur, nous te ceignons de la ceinture de la chasteté, qui ne sera jamais dénouée* ». Depuis ce temps, il n'eut plus le moindre combat à soutenir contre la chair, et vécut comme un ange dans un corps immaculé. Son ami le roi de France aura à vivre la chasteté d'une autre manière: dans l'état de mariage, et d'un mariage fécond et heureux.

Louis, c'est symboliquement la sainte Couronne d'Épines qu'il aura à ceindre, après avoir dépensé une fortune pour récupérer ce trésor, comme la parabole du trésor trouvé dans un champ; il la reçut pieds nus et en pénitence, et lui bâtit l'admirable Sainte Chapelle. Le trophée du règne social de Notre-Seigneur est conservé grâce à lui en cette cité de Paris.

Plus encore, Saint Louis honora la Couronne d'Épines en vivant sa royauté comme Notre-Seigneur dont il était le lieutenant ici-bas,

en serviteur de Dieu et du bien commun, du Beau, du Bien et du Vrai, en premier prince de la Chrétienté, donnant son temps à son siècle.

Quel attachement à la justice, première vertu royale, chez le roi justicier, immortalisé dans tous nos esprits sous son chêne de Vincennes! La Sainte Écriture l'affirme, c'est la première mission d'un roi que d'assurer la justice, et le Roi des rois ne fera pas autre chose au jour où sera close l'histoire du monde, que la Sainte Église appelle le « Jour du Jugement », que les Apôtres siègeront pour juger, autour de Celui que Son Père a constitué le Juge suprême, « *pour juger les vivants et les morts* ».

Grand Saint Louis, comme tous vos successeurs qui avaient sous les yeux cette Heure où ils devraient rendre compte de leur règne et de leur gouvernement, donnez-nous de vous invoquer en récitant cette prière populaire, qui convient tout particulièrement à ceux qui s'apprêtent à rejoindre la Confrérie royale et à prononcer leur vœu de consécration à la Couronne de France et à son salut:

« *Sire le Roi, qui envoyiez Vos plus beaux chevaliers en escoutes à la pointe de l'armée chrétienne, daignez Vous souvenir d'un fils de France qui voudrait se hausser*

jusqu'à Vous pour mieux servir Sire Dieu et dame Sainte Église.

« *Donnez-moi du péché mortel plus d'horreur que n'en eut Joinville qui pourtant fut bon chrétien, et gardez-moi pur comme les lys de Votre blason.*

« *Vous qui teniez Votre parole, même donnée à un infidèle, faites que jamais mensonge ne passe ma gorge, dût franchise me coûter la vie.*

« *Preux inhabile aux reculades, coupez les ponts à mes feintises, et que je marche toujours au plus dru.*

« *Ô le plus fier des barons français, inspirez-moi de mépriser les pensées des hommes et donnez-moi le goût de me compromettre et de me croiser pour l'honneur du Christ.*

« *Enfin, Prince, Prince au grand Cœur, ne permettez pas que je sois jamais médiocre, mesquin ou vulgaire, mais partagez-moi votre Cœur Royal et faites qu'à Votre exemple, je serve à la française, royalement.*

« *Ainsi soit-il* »

Vive Saint Louis! Vive Louis XX, fils de Saint Louis! Vive le dauphin Louis!

Et vive le royaume de France, patrie de Saint Louis!

« *Et que la ferveur de nos prières contribue à protéger la France!* »

La formation des coutumes d'hérédité et de masculinité

Il serait vain et anachronique de tenter d'analyser les changements dynastiques ainsi que l'élaboration de ce que l'on appelle les *Lois fondamentales du royaume* à l'aune de notre pensée du XXI^e siècle. En effet, les sociétés traditionnelles ignorent le volontarisme juridique et constitutionnel de la modernité. L'étude qui suit s'attache à préciser la notion de coutume, les conditions de son émergence et la part de la coutume dans la genèse des Lois fondamentales du royaume de France.

La coutume comme source du droit

Les Carolingiens et la prévalence du sacre

Dans une monarchie, l'animation du corps politique dépend du roi. C'est dire toute l'importance de son statut et notamment de sa désignation et de sa légitimité. À cet égard, en France, deux événements apparaissent comme fonda-

teurs.

- Le premier est le sacre en 751, à Soissons, de Pépin élu par les grands du royaume. L'onction sacrale, source du nouveau pouvoir, qui légitime l'élu comme roi des Francs, vient apparemment rompre avec le principe héréditaire légitimant

seul le pouvoir royal depuis Clovis.

- C'est ensuite, en 754, le second sacre de Pépin à Saint-Denis, oint en même temps que ses deux fils, Charles et Carloman. Ce sacre ne légitime plus seulement l'élu, mais s'annexe la descendance de Pépin. Selon la

Clausula de unctione Pippini, le pape Étienne *astreignit les grands à ne jamais prétendre à l'avenir faire choix d'un roi pris dans une autre famille* : l'élection apparaît maintenant domestiquée par l'hérédité.

C'est ainsi qu'aux origines carolingiennes sont en place les trois éléments – sacre, élection, hérédité – dont la combinaison profitera au dernier d'entre eux. L'hérédité sera la clef de voûte, la substance de la succession royale qui s'adjoindra des règles qui en sont comme des accidents et qui la déterminent davantage :

- la primogéniture,
- la masculinité et l'agnation, puis
- la catholicité.

Ces diverses règles concourent donc à désigner la personne du successeur. Cependant celui-ci n'est vraiment roi – jusqu'au XIII^e siècle – que le jour du sacre. Mais grâce à l'ombre protectrice de l'onction, le jeu de l'hérédité et de la primogéniture, comme aussi celui de la masculinité, prennent consistance et deviennent des coutumes.

Les Capétiens et la consécration des règles coutumières

Un hasard, la mort inopinée de Louis IX à Tunis, et la nécessité de reconnaître le successeur sans attendre la cérémonie du sacre, impose, de fait, l'usage de considérer, à partir de 1270, que le nouveau roi le devient le jour de la mort de son prédécesseur. Ce que confirme, un siècle plus tard, l'ouvrage anonyme, le *Somnium Viridarii* selon lequel le roi n'a pas à attendre l'onction pour exercer les prérogatives du pouvoir.

Ces réalités sont prises en compte par les ordonnances royales de 1403 et 1407 qui font accomplir une mutation décisive à la légitimité royale, que confirme peu après l'analyse du juriste Jean de Terrevermeille : la légitimité ne procède plus du sacre mais du jeu des règles successorales coutumières.

Le successeur désigné par ces coutumes est automatiquement et inexorablement roi à l'instant même de la mort de son prédécesseur. Il est alors intéressant d'observer le processus de formation de ces règles coutumières qui seront appelées *Lois fondamentales* au XVI^e siècle – ces lois incluant aussi *indisponibilité* et *inaliénabilité* du domaine royal, outre la *catholicité*.

Un droit coutumier très éloigné du droit volontariste moderne

Ces règles, de nature coutumière, doivent en conséquence obéir à la nature de la coutume. Celle-ci est une source de droit difficilement appréhendée par les mentalités contemporaines, habituée à faire reposer le droit sur la volonté. La volonté du peuple ou de la nation, la volonté législative ou celle du pouvoir constituant peuvent délibérément modifier ou créer les normes juridiques. Au contraire, la coutume, source prédominante de droit dans toutes les sociétés anciennes, repose sur l'idée que ce qui existe depuis longtemps a vocation à durer et à devenir droit.

Les deux conditions d'un droit coutumier

L'interrogation principale que doit alors se poser le juriste est de savoir comment, dans l'ordre coutumier, un fait apparu un jour se transforme en droit. Si l'on observe le processus d'élaboration de la coutume, on voit que pour se former, elle réclame deux conditions cumulatives.

1. Elle doit avoir d'abord une cause matérielle ou *corpus*. C'est l'usage qui naît de la répétition d'une pratique : un simple fait, quelque soit la volonté qui le sous-tend, ne suffit pas à engendrer une coutume.
2. Cet usage, ensuite, doit être accepté spontanément et sans opposition notable par le groupe social et être accepté de façon permanente. Le groupe,

sur le fondement de préjugés favorables à l'usage, devient alors convaincu de son caractère contraignant. Cette *opinio necessitatis* ou *animus* est la cause formelle de la coutume, c'est-à-dire la conviction que l'usage est coutume.

Munis de ces précisions, regardons, sur le vif, l'élaboration de cette dernière en ce qui concerne *hérédité*, *primogéniture* et *masculinité*. Elle doit nécessairement correspondre au processus même de la formation de la coutume. Or, sur ce point, les traditionnelles analyses ne sauraient être satisfaisantes.

L'élection privilégie une hérédité unitaire

Tournons-nous d'abord vers l'hérédité. Son processus d'élaboration est conforme, semble-t-il, à la définition précitée de la coutume. En effet, l'hérédité s'affirme progressivement à partir de 987 en s'abritant derrière le sacre et l'élection.

Nous savons qu'en 879, l'événement est le retour en force de l'élection, estompée depuis 751. De Louis II à Hugues Capet, les rois sont choisis par l'*electio omnium Francorum*. Cette procédure qui traduit le poids croissant de l'aristocratie franque aboutit à élire des hommes nouveaux : Eudes en 888, Robert I en 922, Hugues en 987.

Par-là, l'élection se révèle, du moins provisoirement, plus forte que l'hérédité. Elle offre un avantage : celui d'éviter les partages successoraux entre héritiers, traditionnels chez les Francs et, par voie de conséquence, d'habituer les esprits à une succession unitaire au profit du seul élu (sauf en 879, date à laquelle Louis III et Carloman sont ensemble élus).

L'élection et le sacre anticipé consolident l'hérédité en fondant la primogéniture

Dès son élection, il semble que la politique d'Hugues Capet est de se libérer du système électif et de

réintroduire l'hérédité en la combinant toujours officiellement à l'élection. Pour réaliser cette politique, ce roi fait élire et sacrer par anticipation son fils Robert II, et l'associe au trône. Il est clair que l'élection est amoindrie, car elle n'est plus choix, mais confère au fils du roi un droit à régner qu'actualise et légitime le sacre. Et, de règne en règne, les successeurs d'Hugues agissent de même jusqu'à Philippe Auguste qui juge inutile de procéder au sacre anticipé et à l'association de son fils Louis VIII. Cette suite ininterrompue de rois élus, sacrés et associés avait fondé la coutume héréditaire.

Le processus est donc clair : la pratique d'Hugues Capet crée un précédent qui devient usage pendant deux siècles et devient *corpus*. Cet usage alors se cristallise en coutume, tous ayant la conviction – *opinio neccesitatis* – de son caractère contraignant. Au bout de deux siècles, la coutume s'est dévoilée ou déclarée.

De la contribution de l'hérédité, de l'élection et du sacre dans la succession

Une question pourtant se pose. L'hérédité ne serait-elle pas déclarée plus tôt, modifiant de ce fait la chronologie du processus ? Cette question en amène, en corollaire, une seconde : si la coutume s'est fixée plus tôt, quel est le rôle exact du sacre qui n'étaye plus une hérédité en formation depuis 987 ?

Le sacre de 751 légitimant l'élui Pépin et celui de 754 annexant à ce dernier sa famille et sa descendance, indiquent que l'onction (en dépit de la préférence de l'Église pour l'élection) est au moins indifférente au mode de désignation du roi sacré et au mieux s'harmonise avec le principe héréditaire. En effet de 754 à 879, le sacre légitime toujours l'héritier ; et lorsqu'en 879 l'élection fait un retour en force, observons qu'elle ne consomme pas, même provisoirement, la rupture avec la tradition héréditaire :

- en 879, les fils de Louis II sont élus ;

- en 898, avant de mourir, Eudes recommande aux grands de revenir à l'hérédité carolingienne en élisant Charles III le Simple ;
- en 954, Lothaire succède à son père Louis IV et
- en 986, Louis V à son père Lothaire.

L'hérédité poursuit donc sa carrière et l'élection ne parvient pas à l'occulter réellement, même en 751, 888, 922 ou 987. Ces quatre cas d'élection de nouveaux venus (le premier Carolingien et les Robertiens) n'illustrent en rien un échec du principe héréditaire pour lequel existe un *consensus*, une *opinio neccesitatis*. En effet :

- En 751, il s'agit conformément aux conceptions ecclésiastiques – qui privilégient la finalité du pouvoir sur sa source – de sanctionner un mauvais roi, le dernier Mérovingien, indigne de régner.
- Ce sera aussi le cas de Charles le Gros, en 888, incapable de protéger le royaume contre les Vikings, alors que l'élui Eudes est l'efficace défenseur de Paris.
- De même pour Charles III le Simple, évincé par Robert I, car il avait perdu toute clairvoyance politique selon l'annaliste Flodoard.
- *Idem* pour Charles de Basse-Lorraine, enfin, lui aussi jugé indigne d'être roi par l'évêque en 987.

Il s'agit donc de simples cas de rupture d'hérédité dynastique, occasionnelles ou opportunistes (des Mérovingiens aux Carolingiens et aux Robertiens), qui ne mettent pas en cause le principe héréditaire lui-même auquel inévitablement on revient.

On y revient parce que l'hérédité fait partie des structures directrices et profondes du royaume franc auxquelles répond le préjugé favorable de tous. Déjà Charlemagne donne à ses fils les noms royaux mérovingiens de Clotaire et Clovis (Louis) ; il montre ainsi,

par delà la rupture de 751, qu'il entend rattacher à sa dynastie, même fictivement, la continuité royale. Karl Ferdinand Werner a souligné le rôle de ces fausses généalogies qui tendent à effacer la rupture héréditaire dynastique en affirmant la pérennité du principe même de l'hérédité :

- En 898 et 936, la pesanteur de ce principe explique le retour à l'hérédité carolingienne et le respect qu'éprouvent à son endroit Eudes et Hugues le Grand, qui s'efface devant le Carolingien Louis IV.
- En 987, Hugues Capet ne viole pas le droit héréditaire de cette dynastie : Charles de Basse-Lorraine est jugé indigne de succéder et en dehors de lui, la race carolingienne est éteinte. Hugues n'a donc pas à établir l'hérédité mais à la maintenir au profit définitif de sa lignée.

D'ailleurs, en cette fin du haut moyen âge, s'il y a une *opinio neccesitatis*, c'est aussi parce que la structure héréditaire de la royauté franque s'est projetée, comme modèle, sur le comportement des princes territoriaux et des barons qui établissent une succession identique dans les *honores* qu'ils détiennent (c'était le cas des ascendants d'Hugues) ; et, à son tour, le comportement héréditaire des grands vassaux ne peut que pérenniser, en dépit des accidents, l'hérédité dans la transmission du pouvoir royal.

Enfin nous pourrions remarquer que, pour la plupart des auteurs du temps, l'hérédité est implicitement admise. Souvent même, elle est clairement affirmée.

- Ainsi Abbon de Fleury note que les Capétiens, avant 987, étaient déjà dynastiquement structurés.
- Un Fulbert de Chartres insiste sur les droits du sang fort anciens des Capétiens.
- Gerbert d'Aurillac, lorsqu'un moment il s'élève contre Hugues et Robert, le fait, nous

dit-il, pour soutenir le droit héréditaire de Charles de Lorraine.

- Vers 1030, on affirme communément que le royaume est passé par voie de descendance à une troisième lignée, ce qui accentue l'idée d'une famille unique.

En conséquence, c'est au temps des premiers Capétiens qu'est consacrée la coutume héréditaire. Pourquoi alors, Hugues et ses successeurs utilisent-ils la stratégie du sacre anticipé et de l'association au trône ?

L'usage du sacre anticipé consacrer les coutumes d'hérédité et de primogéniture

Notons d'emblée que l'onction constitue toujours juridiquement le roi. Mais elle n'est plus de la même façon que dans l'optique traditionnelle le support d'une hérédité en voie de s'établir. Déjà Louis VI en 1108, bien qu'associé, ne fut pas sacré du vivant de son père. Néanmoins l'onction joue un triple rôle :

1. Elle rend intangible la succession héréditaire en la proclamant en quelque sorte indisponible, trois siècles avant la formulation précise de ce principe par Jean de Terrevermeille. Ce qui contribue à rendre inopérantes les oppositions et rébellions en un temps où est grande la faiblesse des Capétiens devant leurs vassaux, et à rendre impossible une manipulation de la succession par le roi en titre, son fils sacré étant par là roi.
2. En second lieu, le sacre permet au principe de primogéniture de se perpétuer : depuis 1017, il protège l'aîné des fils contre les éventuelles prétentions des puînés. D'ailleurs, s'il y a eu débat en 1017 (mort de Hugues, aîné de Robert le Pieux) sur cette modalité de l'hérédité qu'est la primogéniture, c'est que l'hérédité était bien assise. Et lorsqu'en 1223 Philippe Auguste abandonne la pratique du sacre

anticipé et de l'association, est consacrée la coutume de l'hérédité avec primogéniture et non le seul principe héréditaire.

3. Enfin, le sacre qui ratifie nécessairement le pouvoir de l'aîné, surdétermine par sa valeur légitimante l'hérédité et la primogéniture : il leur fait revêtir une nature particulière qui les distingue de la succession féodale de droit commun, amorçant ainsi le statut spécifique de la succession à la Couronne.

Une analyse classique peu satisfaisante de la loi coutumière de la masculinité

En ce qui concerne maintenant la coutume de masculinité, constatons – au contraire de celle d'hérédité dont la consécration doit seulement être placée plus loin dans le temps – que sa formation telle qu'elle est traditionnellement expliquée est peu satisfaisante. Quelle est l'analyse donnée ? En 1316, à la mort de Louis X, faute de descendants mâles en ligne directe, la succession doit-elle échoir à sa fille Jeanne, une sous-âgée, ou à son compétiteur Philippe, frère du roi défunt et pour l'heure régent ?

Retenons que ce dernier se fait reconnaître roi et sacrer au début de 1317. Par cet acte qui serait un précédent, l'exclusion des filles de la succession profite au collatéral mâle le plus proche : la masculinité et l'agnation sont concomitantes. Cette règle ne va pas tarder à jouer en 1322 et 1328. À cette date, à la mort de Charles IV, lui aussi doté de filles, la coutume est consacrée : son successeur sera un mâle et le collatéral le plus proche. Cette succession enclenche des événements graves dans leurs conséquences politiques (la guerre de Cent Ans) mais qui juridiquement ne sont que le soubresaut de ceux de 1316.

En application de la coutume, il n'est de successeur possible qu'un collatéral du roi Charles IV. Celui-ci se présente sous les traits du roi d'Angleterre, neveu du roi défunt,

donc parent au troisième degré, mais par sa mère sœur de Louis X. La logique juridique le repousse, son titre à succéder étant inexistant puisque sa mère était incapable de lui transmettre un droit que la coutume de masculinité lui refusait. L'événement de 1328 montre que le principe de masculinité est complété par celui de la filiation masculine. En conséquence Philippe de Valois, parent au quatrième degré, mais par les mâles, monte sur le trône.

Comment s'est consacrée cette coutume ? La crise de 1316 semble créer le droit, c'est-à-dire la règle de masculinité. En effet, entre les deux compétiteurs, ce sont les faits et la volonté du régent qui tranchent, déterminant un précédent, lequel répété en 1322 et 1328 aurait créé la coutume. Mais dans ce cas, le processus de formation répond imparfaitement à la substance de la coutume : nous avons un usage embryonnaire dont on peut douter qu'il corresponde à la nécessité objective du *corpus* et une *opinio necessitatis* dont l'immédiateté laisse envisager que loin d'être un sentiment éprouvé d'avoir à se conformer à un usage, il s'analyse en un assentiment explicite à une volonté décrétant la coutume, la volonté du régent Philippe approuvée par une assemblée de notables.

La coutume serait donc produite en ce cas par les instances politiques se décidant en fonction de circonstances précises. Alors que nous savons que cette source de droit est bien plutôt une pratique, conservée en usage, enfin explicitée juridiquement. Si l'on suit cette définition, le précédent de 1316 et sa répétition consacrent une coutume sous l'influence d'inspirations directrices plus ou moins anciennes et plus ou moins conscientes dont les événements sont le révélateur.

Certes nous observons que la solution favorable à la masculinité s'inscrit dans un ensemble circonstanciel :

- le jeune âge de Jeanne qui eût ouvert une minorité, jamais

- souhaitée ;
- l'accusation de bâtardise proférée contre elle, sa mère étant réputée adultère ;
- l'invocation de la faiblesse de son sexe ;
- son éventuel mariage avec un prince étranger au sang capétien ;
- enfin et surtout l'audace et la détermination du régent.

Ces circonstances, sans nul doute, sont déterminantes, non pour établir ou créer le principe de masculinité mais pour le faire reconnaître. Elles révèlent au grand jour des croyances et des pratiques traditionnelles de la royauté, elles servent à faire passer l'idée de masculinité du domaine de l'implicite au domaine de l'explicite en l'établissant en coutume.

De la pertinence d'une explication prenant en compte la mentalité traditionnelle

Le processus de sa formation est alors tout autre :

- Il faut d'abord faire appel à une *mentalité inductive* : à partir du moment où une pratique plus ou moins ancienne est un usage, s'affirme la conviction de son caractère juridique.
- Mais en même temps il convient de recourir à une *mentalité déductive* : en effet si une pratique devient usage, c'est

parce qu'elle correspond à des croyances qui sont l'amorce de l'*opinio necessitatis*.

Quelles sont ces croyances ?

- Il paraît naturel que celui qui, depuis des siècles, se courbe devant Dieu le jour du sacre pour être investi d'une mission quasi-sacerdotale, soit un mâle.
- En outre, au moyen âge et depuis l'Antiquité, prévalent des doctrines anthropologiques qui démontrent que le fils est la reproduction du père : par conséquent la dévolution successorale ne peut être que masculine, ce que confirme la longue pratique d'exclusion des filles aînées lorsqu'un puîné existait.
- Enfin la force du sentiment dynastique depuis les premiers Capétiens donne toute son importance à la descendance mâle en raison de la crainte de voir la fille, par son mariage, emporter avec elle le patrimoine dynastique.

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, Richard Le Scot et Raoul de Presles ont justifié cette coutume par la vieille loi salique des Francs qui excluait les filles de la succession à la terre allodiale ou ancestrale. Nous savons que cet argument est dénué de toute valeur juridique. Néanmoins il est habile

et intéressant en ce qu'il laisse entendre que la coutume de masculinité est fondée sur le temps et des préjugés lointains ; à une époque où la tradition a toute sa place, la loi salique offre une antiquité respectable et par-là quasi-légitimante ; cette loi, respectable par sa durée, présente une valeur d'analogie que son antiquité charge aisément de symbole : ni les Francs saliens, ni les Français du XIV^e siècle ne voulaient que la fille risquât d'emmener avec elle le patrimoine ancestral.

La loi coutumière, gage de stabilité

Par ces deux exemples, il apparaît que la coutume est l'expression d'une réalité vivante et antérieure qui se déploie progressivement jusqu'à acquérir une dimension juridique. Par là, la coutume successorale, gage de stabilité et de permanence, protège le *status regis* et donc l'ordre du royaume contre tout acte ou volonté perturbateurs des traditions monarchiques.

Jean Barbey
1988

Sources :

Revue *Mémoire*, n°7, 1^{er} trimestre 1988, p.65, sous le titre « La formation des coutumes d'hérédité et de masculinité » et *Cahiers de l'université Saint-Louis*, 2017 – p.47 et suiv.

Pourquoi catholicisme et maçonnerie sont-ils incompatibles

Bien que les idées de la franc-maçonnerie soient répandues dans la société actuelle, l'analyse de ses mythes fondateurs, de ses hiérarchies secrètes et de ses croyances montre combien elle est incompatible avec la foi catholique.

La franc-maçonnerie, nébuleuse complexe de structures parallèles.

Mais tout d'abord, une première question s'impose : peut-on définir ce qu'est la franc-maçonnerie ? Officiellement, la franc-maçonnerie est une *association philosophique et philanthropique* qui, dans sa forme actuelle (qu'on appelle la « maçonnerie

spéculative »), a été fondée à Londres au début du XVIII^e siècle (officiellement, le 24 juin 1717).

Les groupes de base qui réunissent les francs-maçons sont appelés « loges » ou « ateliers ». Chaque loge porte un nom spécifique et se réunit dans un « temple maçonnique ». On donne le nom d'« obédiences » à des fédérations de loges : ces fédérations sont éta-

blies selon des affinités, des proximités de sensibilité et d'esprit. Les obédiences sont nationales : elles sont constituées dans le cadre géographique d'un État. Je ne veux pas m'attarder ici sur ce que j'appelle le « folklore » maçonnique (costumes, symboles, décoration des temples, rites observés dans les réunions... etc.) : tout ceci est finalement très accessoire et ris-

querait de cacher le fond du problème sous un fatras de détails qui n'apportent pas grand chose.

Jusqu'ici tout peut sembler assez simple, mais en réalité tout devient beaucoup plus compliqué dès que l'on comprend qu'au sein d'une même obédience, voire d'une même loge, il existe plusieurs structures parallèles, parfois bien difficiles à distinguer.

En effet, à côté de structures rituelles et institutionnelles démocratiques qui permettent l'élection des responsables officiels et font l'objet de déclarations publiques (parce que les loges sont des associations déclarées selon la loi de 1901), il existe aussi d'autres hiérarchies. On trouve ainsi des *structures initiatiques* avec des niveaux hermétiquement cloisonnés : le recrutement s'y fait par cooptation et la gestion en est absolument opaque aux profanes. Et il existe également des structures qui n'ont aucun statut officiel : il y a en particulier les « fraternelles » qui regroupent des maçons d'obédiences différentes (lesquels peuvent en public se montrer ennemis voire s'invectiver de manière violente !), réunis par des affinités professionnelles, personnelles ou d'intérêt divers. C'est le terreau idéal du clientélisme, des compromissions et des affaires de corruption. Ajoutons enfin qu'il existe des « clubs » ou des « cercles », des « O.N.G », des sociétés de bienfaisance ou des associations caritatives qui, en dehors de l'organisation maçonnique à strictement parler, sont néanmoins aussi des lieux de regroupement d'intérêt ou d'exercice d'influence maçonnique.

Origine de l'Église

« *L'Église a son commencement et son achèvement dans le dessein éternel de Dieu. Elle a été préparée dans l'Ancienne Alliance par l'élection d'Israël, signe du rassemblement futur de toutes les nations. Fondée sur la parole et sur l'action de Jésus-Christ, elle s'est accomplie surtout par Sa*

mort rédemptrice et Sa résurrection. Elle s'est manifestée ensuite comme mystère de salut par l'effusion de l'Esprit Saint à la Pentecôte. Elle aura son achèvement à la fin des temps comme assemblée céleste de tous les rachetés » (abrégé du catéchisme de l'Église catholique, §149).

Le fidèle qui a véritablement foi aux paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, croit donc que l'Église a été fondée par Dieu Lui-même, puisque Jésus est la deuxième Personne de la Sainte Trinité qui s'est incarnée : il est impossible dans le cadre d'un court exposé de rapporter toutes les citations de l'Évangile attestant cette fondation de l'Église par le Christ.

L'Église est une hiérarchie ; elle a une structure monarchique ; elle est, selon la promesse de Notre-Seigneur, assistée par le Saint-Esprit, troisième Personne de la Sainte-Trinité. La raison d'être de l'Église, c'est de perpétuer la mission de salut et de sanctification de Notre-Seigneur Lui-même par la diffusion de l'Évangile et la mise en œuvre des sacrements : « *L'Église, c'est Jésus-Christ continué* » (Bossuet).

Origine de la franc-maçonnerie.

Les origines de la maçonnerie sont purement humaines : les historiens peuvent montrer qu'elle résulte de la transformation de la « *maçonnerie opérative* » (celle des bâtisseurs de cathédrales). Les structures des corporations de bâtisseurs demeurèrent : toutefois elles n'ont plus été le cadre de la transmission d'un savoir-faire technique, mais sont devenues celui de cercles de réflexion.

L'acte de naissance de la « *maçonnerie spéculative* » se place à Londres en 1717 : les pères en sont deux pasteurs, Anderson (presbytérien) et Désaguliers (anglican), influencés par le physicien Isaac Newton, hérétique notoire, qui, du reste, pratiquait la magie et l'alchimie !

Les constitutions fondatrices, dites *constitutions d'Anderson* (1723), ne mentionnent Dieu qu'u-

ne seule fois, dans une tête de chapitre. Quel est ce « dieu » ? On peut légitimement se poser la question puisque, dans ces textes fondateurs, il n'est jamais question de la Sainte Trinité, pas plus que du péché, du Salut, de la Rédemption et de la mission du Saint-Esprit... ! On peut de toute évidence en conclure que le « dieu » des maçons n'est pas exactement Celui de la Révélation chrétienne. On relèvera par exemple ces citations « surprenantes » :

- a) celle d'un « *grand commandeur* » américain, Albert Pike, qui déclara en juillet 1889 : « *Lucifer, le Dieu de la Lumière et le Dieu du Bien, lutte pour l'humanité contre Adonaï, le Dieu de l'obscurité et du mal* »¹;
- b) cette autre, d'Oswald Wirth, grand initié et initiateur, qui a écrit dans le *Livre du compagnon* : « ...le Serpent, inspirateur de désobéissance, d'insu-

¹ « *Lucifer, le Dieu de la Lumière et le Dieu du Bien, lutte pour l'humanité contre Adonaï, le Dieu de l'obscurité et du mal* » Ce haut gradé maçonnique semble donc professer la croissance en deux divinités opposées : un dieu du bien et un dieu du mal (on retrouve donc ici une forme du manichéisme déjà présent dans certaines religions de l'antiquité et renouvelé par la suite dans le catharisme). Le nom qu'il donne à son « *dieu du bien* » est celui de Lucifer, mot qui signifie « portelumière » ; dans la Révélation judéo-chrétienne, Lucifer est le nom d'un ange (une créature donc et non pas un dieu) qui, par orgueil, se révolte contre les desseins miséricordieux du Seigneur, veut se faire l'égal du Créateur, et en se coupant de la grâce devient le chef des démons. En revanche, le nom qu'il donne à son « *dieu de l'obscurité et du mal* », Adonaï, est le mot hébreu qui signifie « le Seigneur » et par lequel on désigne dans les Saintes Écritures le Dieu unique, créateur et sauveur. Force est donc de constater que nous avons dans cette citation une espèce de « profession de foi » qui, par une singulière inversion des valeurs, est en opposition absolue avec la Foi de l'Église. C'est ce qui explique qu'en 1996 par exemple, au moment de la visite apostolique du Pape Jean-Paul II à Reims, à l'occasion du XV^e centenaire du baptême de

bordination et de révolte, fut maudit par les anciens théocrates, alors qu'il était en honneur parmi les initiés... ».

En France, la maçonnerie apparaît dès 1725 : l'un des premiers personnages célèbres à y adhérer est Montesquieu. Le recrutement de la maçonnerie en France au XVIII^e siècle se fait essentiellement dans une noblesse et dans une bourgeoisie qui se détachent des idéaux chrétiens traditionnels. Il s'effectue aussi dans certains milieux ecclésiastiques : il est d'ailleurs intéressant de noter que ces ecclésiastiques français qui adhèrent à la maçonnerie sont pour l'essentiel des gallicans, c'est-à-dire partisans de théories qui limitent considérablement l'autorité du pape sur l'Église de France. Au XVIII^e siècle, les gallicans s'associaient souvent aux jansénistes. Les jansénistes, s'ils sont bien issus de ce courant religieux fervent, professant des thèses théologiques condamnées au sujet de la grâce divine et du salut, sont surtout devenus au XVIII^e siècle une espèce de coterie politique contestataire.

Quoi qu'il en soit, la franc-maçonnerie apparaît comme une résurgence de la gnose. La gnose est une hérésie – ou plus exactement un ensemble de doctrines hérétiques – combattue dès le II^e siècle par saint Irénée. Cette hérésie se retrouve sous diverses formes dans tous les ordres initiatiques. De manière très générale (parce que là encore cela demanderait de longs développements), on donne le nom de gnose à des théories philosophico-religieuses plus ou moins complexes qui font consister le perfectionnement de l'homme dans des connaissances, transmises à une élite par des « *illuminations* » et des « *initiations* » graduelles.

Opposition sur la conception du salut de l'homme

1. Pour un chrétien, le Salut est une Personne : c'est Jésus, Fils de Dieu et Dieu Lui-même qui s'est incarné et qui s'est offert en sacrifice pour la Rédemption des hommes. En effet, depuis le péché originel, les hommes naissent privés de la grâce de Dieu et ne peuvent entrer dans son Ciel éternel. Le Christ Sauveur, par Sa mort, par Sa résurrection et par Son ascension, rend aux hommes la possibilité de recevoir la grâce. La grâce est la communication de la Vie divine, elle est une communion surnaturelle et intime avec Dieu. La prière, qui est essentielle à une vie chrétienne authentique, n'est pas une introspection, un retour sur soi, mais elle est un des principaux moyens pour entrer et grandir dans la communion avec Dieu, parce qu'elle est une relation spirituelle avec Lui.

Le salut de l'homme s'accomplit par la poursuite de la sainteté, qui est l'imitation parfaite de Jésus-Christ. Pour cela, il faut vivre dans la foi (la foi est l'adhésion à Dieu qui se révèle) et dans la pratique des préceptes enseignés par Jésus, spécialement l'humilité et la charité.

2. Pour la franc-maçonnerie, le « *salut* » de l'homme est quelque chose de tout à fait différent : d'abord parce que la notion du péché n'existe pratiquement pas pour elle ; la notion de la grâce – comprise comme une participation à la vie surnaturelle de Dieu Lui-même – n'a pas non plus de réalité pour un maçon, ce qui élimine tout à la fois la notion de rédemption, les sacrements et la prière. Si des maçons utilisent ces termes, ils prennent dans leur bouche un tout autre sens que le sens précis que leur donne l'Église.

La « *rédemption* » maçonnique consiste essentiellement dans le passage de l'ignorance à

l'« *illumination* », à travers des initiations successives ; elle ne tend pas à établir l'homme dans une relation intime et amoureuse avec son Créateur et Sauveur, elle ne tend pas à la sainteté. Le « *salut* » maçonnique réside finalement dans une plus parfaite connaissance de soi et du monde afin de les mieux dominer (cette domination peut tantôt être entendue comme une forme de sagesse supérieure et de détachement, mais elle peut aussi être comprise comme une domination « politique », ce qui ouvre la voie à toutes ces « affaires » dans lesquelles nous savons que des maçons sont impliqués).

Le *bien* auquel tendent les maçons n'est jamais vraiment précisé, puisque – nous en reparlerons plus loin – la morale n'est jamais quelque chose de stable en référence à des valeurs éternelles ou à des préceptes divins.

Opposition sur la Révélation et sa transmission

1. Le christianisme est une religion révélée par Dieu lui-même : Dieu, pour amener l'humanité vers son salut, s'est révélé aux patriarches, spécialement à Abraham, puis à Moïse. La révélation de l'Ancien Testament est une pédagogie qui prépare l'avènement de la plénitude de la révélation, qui est faite en et par Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Nous avons la connaissance du Christ et de son enseignement par les Saintes Écritures, tout spécialement les Évangiles (qui ont été écrits sous l'inspiration et avec l'assistance du Saint-Esprit par des témoins privilégiés de la vie de Jésus), et par la Tradition vivante et authentique de l'Église, laquelle est consignée dans sa liturgie, dans les enseignements des pères et docteurs de l'Église, des pontifes et des conciles, dans la vie de ses

— suite de la note page 10

Clovis, nous avons vu des manifestations d'opposition à cette visite conduites par des francs-maçons portant des « bannières » où était figuré Satan terrassant Saint Michel.

saints... etc.

Les dogmes du christianisme ne sont pas des inventions humaines, ils sont les vérités que Dieu a fait connaître sur Lui-même et sur son plan de salut. Ces dogmes sont résumés dans le *Credo*, et l'Église a la mission de les conserver purs de toute erreur pour les transmettre dans leur intégrité et leur intégralité.

L'Église n'est pas propriétaire des vérités révélées, elle n'en est que l'intendante : c'est pourquoi elle ne peut rien changer au dépôt de la Foi qui lui a été confié, elle ne peut que veiller fidèlement sur sa transmission. Toutefois, avec l'assistance du Saint-Esprit qui lui a été envoyé à la Pentecôte, elle jouit d'une véritable autorité, d'une autorité divine, pour préciser, lorsqu'il y a des doutes ou des contestations, où se trouve la Vérité.

À l'Église ont aussi été confiés les sacrements, qui ne sont pas non plus des inventions humaines mais qui ont été institués par Jésus-Christ, afin de communiquer, d'entretenir et de développer la grâce dans l'âme des fidèles. L'Église est Mère et Maîtresse, *Mater et Magistra*, parce qu'elle a été voulue par Dieu pour transmettre la vie surnaturelle et dispenser l'enseignement du Christ Sauveur.

N'en déplaise à Dan Brown, il n'y a pas d'enseignements secrets ni de rites ésotériques cachés dans l'Église : sa foi, ses dogmes, ses sacrements sont clairement exposés et sont accessibles à tous ceux qui veulent connaître la Révélation de Dieu et de son salut en Jésus-Christ ; la Bible, le catéchisme, tous les textes des conciles, des théologiens, des docteurs de l'Église et des pontifes, les encycliques et tous les documents des papes peuvent très aisément être consultés (même les archives dites « *secrètes* » du Saint-Siège où chaque jour

40 à 50 chercheurs sont habilités à travailler !); sans parler des cérémonies du culte et des prédications qui sont finalement ouvertes à tous, puisque il n'est pas exigé pour assister à un office religieux ou à un sermon de présenter une carte de membre à l'entrée de l'église !

2. La Franc-maçonnerie prône une philosophie humaniste consacrée à la « *recherche de la vérité* », mais cette vérité n'est jamais totalement accessible. On la recherche sans cesse, on ne la trouve jamais totalement. Pour la maçonnerie, il y a une « *tradition primordiale* », antérieure à l'histoire, qui a été en grande partie déformée et tronquée par les diverses traditions religieuses et n'a été maintenue ou retrouvée que par quelques « *initiés* » ou « *illuminés* ».

La maçonnerie nie implicitement tout surnaturel : il n'y a pas d'intervention divine ni de révélation infaillible dans le cours de l'histoire humaine ; il n'y a pas d'histoire sainte, pas de théophanies, pas de miracles, pas d'apparitions, pas de vie de la grâce (au sens théologique que nous avons expliqué ci-dessus). S'il y a un « *Grand Architecte de l'Univers* » (un être supérieur et spirituel qui a ordonné le monde) ; toutefois il n'intervient pas dans ce monde, sinon par des « *illuminations* » accordées à quelques rares initiés.

La franc-maçonnerie exclut le fait que Dieu prenne l'initiative de se faire connaître dans des Livres saints inspirés et sans erreurs (pour elle, il n'y a que des récits mythiques exprimant de manière symbolique et non réelle une approche parmi d'autres de la vérité) puis en Jésus-Christ, qui ne peut être la plénitude personnelle d'une révélation définitive. Dans le meilleur des cas, Jésus n'était qu'un homme parvenu à un degré élevé de sagesse par l'« *illu-*

mination », mais l'Église romaine a pour ainsi dire séquestré son véritable enseignement et empêche les hommes d'y avoir accès.

En conséquence de tout cela, la maçonnerie rejette tout dogme et soutient le *relativisme* :

- a) relativisme religieux qui met toutes les religions sur le même plan puisque aucune ne peut prétendre avoir été instituée par un Dieu qui lui aurait transmis toute Sa vérité (mais il faut noter que la maçonnerie s'érige au-dessus de toutes les religions) ; et
- b) relativisme moral : pour elle il n'y a aucune règle morale qui soit d'origine divine. La morale est quelque chose de fluctuant, au gré du consensus des sociétés, car la loi morale n'est en définitive que l'expression d'une règle voulue à une époque donnée par une majorité et établie par la coutume humaine en fonction des temps et des lieux.

La franc-maçonnerie dispense ses enseignements à travers des mythes symboliques plus ou moins mis en valeur selon les obédiences et les « *rites* ». Citons par exemple le mythe d'Hiram (architecte du temple de Salomon qui aurait été assassiné par trois mauvais compagnons), le mythe d'Hermès et de la table d'émeraude, le mythe de rites initiatiques qui remonteraient à l'antiquité égyptienne, le mythe d'une « *tradition johannique* » (saint Jean l'Évangéliste aurait été le dépositaire d'un enseignement secret de Jésus qui aurait été confié à des ordres initiatiques successifs en passant par les Templiers)... etc. Tous ces mythes n'ont aucun fondement historique ; aucun scientifique sérieux ne peut apporter en leur faveur l'ombre d'un commencement de preuve, mais cela ne contribue pas peu à « exciter » tous les nombreux amateurs

d'ésotérisme et de « mystères ». Ces mythes sont également exploités par des romanciers puis par des scénaristes (citons par exemple Christian Jacq ou Dan Brown) pour diffuser une image attrayante de la maçonnerie et discréditer la Foi chrétienne et l'Église.

Ces mythes servent donc de supports pour dispenser une formation ésotérique, des enseignements secrets qui sont progressivement donnés aux initiés selon leur grade, afin de leur révéler les mystères de « *La Connaissance* » (cette connaissance que les horribles dignitaires du catholicisme leur tiendraient cachés !!!). Tous les rituels font en effet miroiter aux yeux des initiés la découverte de cette prétendue « *tradition primordiale* » et d'une « *Lumière* » mystérieuse qui, dans le meilleur des cas, est celle d'une meilleure connaissance psychologique de l'initié par lui-même, mais nullement la lumière de gloire de Jésus transfiguré sur le mont Thabor ou ressuscité au matin de Pâques.

On le voit, la franc-maçonnerie, tout en se réclamant d'idéaux et de pratiques démocratiques, fonctionne en réalité selon un élitisme impitoyable : ses systèmes de cooptation, d'initiations et de grades, ainsi que la coexistence de plusieurs structures parallèles et opaques, établissent les hommes dans de véritables castes où le « *salut* » n'est pas accessible à tous ni de la même manière !

Opposition sur la conception même de Dieu

1. Pour le chrétien, Dieu est un être personnel, avec lequel il est possible d'entretenir une relation d'amour : c'est tout le mystère de la grâce (participation à la vie divine) dont nous avons déjà parlé. La Foi chrétienne, selon les paroles mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, croit en un Dieu

qui est unique dans sa nature mais en même temps Trinité de Personnes. La vie chrétienne, par la prière et les sacrements, consiste à être « greffé » sur Jésus-Christ, deuxième Personne de la Sainte Trinité incarnée, pour être associé au mouvement même de la vie intime de Dieu : Par Lui, avec Lui et en Lui, rendre au Père tout honneur et toute gloire, dans l'unité du Saint-Esprit.

2. Pour un franc-maçon, Dieu est une entité totalement abstraite : il est le Créateur, certes, le « *Grand Architecte de l'Univers* » (*GADLU*), ou encore le « *maître horloger* » comme le nomme le pasteur Désaguliers et l'appellera aussi plus tard Voltaire : mais ce Dieu n'intervient pas dans les affaires des hommes et il n'est pas question d'avoir une relation intime avec Lui. La « *trinité* » maçonnique, dont il est parfois question dans certains écrits, n'est qu'une méthode dialectique, inspirée par la philosophie d'Hegel, selon laquelle l'homme s'efforce de résoudre les contradictions et de ramener les choses à l'unité en faisant intervenir thèse, antithèse et synthèse.

Opposition sur les fins dernières de l'homme

1. Pour le christianisme, l'homme est appelé à la vie éternelle, accordée par grâce. Cette vie éternelle sera une adoration et une louange sans fin, dans un face-à-face amoureux avec le Seigneur et dans une plénitude d'être parce que les corps eux-mêmes, ressuscités et devenus semblables au corps glorifié de Jésus-Christ, seront associés à cette béatitude. Mais pour ceux qui, par un choix libre et volontaire, auront refusé l'amour de Dieu, l'éternité se passera dans les tourments et la haine, en enfer.

L'Église ne cesse donc, puisque l'enjeu est éternel, d'avertir ses enfants pour les prémunir

contre le péché qui peut les entraîner en enfer, et elle veut leur donner à tout moment, spécialement au moyen des sacrements, les forces spirituelles surnaturelles pour éviter le mal et pratiquer le bien. En outre, l'Église dans sa maternelle sollicitude accompagne ses enfants de prières particulièrement ferventes – des suffrages – dans leur dernier passage et dans les ultimes purifications des conséquences de leurs fautes, qui peuvent être encore nécessaires avant d'entrer dans la vision de Dieu.

2. Dans la franc-maçonnerie, ceux qui ne sont pas totalement matérialistes et qui croient à une forme de survie de l'esprit, considèrent parfois la mort comme le « *passage à l'Orient éternel* », mais ils ne donnent ni définition ni description de ce que peut-être leur au-delà. Les francs-maçons manifestent certes une forme de respect pour leurs défunts, qui s'exprime en « hommages » et en « minutes de silence », mais pas en prières. Certains maçons s'engagent solennellement à refuser les sacrements de l'Église qui pourraient leur donner le pardon de leurs fautes et la paix de l'âme dans le moment de leur agonie, et ils font parfois promettre à leurs amis de veiller à ce qu'au moment de leur mort aucun prêtre ne puisse s'approcher d'eux !

Opposition en ce qui concerne la relation avec les autres religions

1. Pour l'Église catholique, on doit le respect aux personnes qui appartiennent aux autres religions, on ne doit pas forcer les consciences qui n'ont pas encore été éclairées par l'Esprit Saint, mais on ne doit pas non plus trahir le commandement de Notre-Seigneur ordonnant à ses disciples de proclamer l'Évangile à toute la création, d'enseigner et de baptiser :

Dieu en effet voudrait que tous les hommes parviennent à la connaissance de la pleine Vérité en Jésus-Christ et qu'ils obtiennent par Lui la vie éternelle. L'Église prie pour les infidèles et espère leur conversion.

Le respect de la conscience d'autrui se conjugue donc pour l'Église avec le devoir d'évangéliser qui lui a été donné par Jésus avant de monter au Ciel. La tolérance envers les convictions religieuses de ceux qui n'ont pas encore adhéré à la Foi, ne peut ni ne doit être comprise comme la reconnaissance que toutes les religions sont égales, sinon cela reviendrait à dire que l'incarnation, les enseignements, la mort rédemptrice, la résurrection et l'ascension de Notre-Seigneur, puis l'envoi de l'Esprit Saint et la fondation de l'Église ne sont que des « options », n'étaient pas absolument nécessaires !

2. Pour la franc-maçonnerie, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, toutes les croyances et philosophies sont des traditions humaines qui ont des aspects respectables mais aucune ne peut prétendre être une religion révélée ayant reçu la Vérité divine en dépôt. La maçonnerie considère qu'elle est une voie supérieure à toutes les religions en raison de son caractère initiatique et de sa prétention à pouvoir conduire ses initiés à « *La Connaissance* ».

On trouve aussi dans la maçonnerie un goût prononcé pour le syncrétisme, c'est-à-dire la combinaison de différentes doctrines spirituelles et de diverses traditions religieuses dont, par la dialectique, on doit dépasser les contradictions et parvenir à les « relire » comme des mythes exprimant tous, selon des registres différents, une part de la « *lumière* » maçonnique. La maçonnerie encourage donc de diverses manières un faux œcuménisme, qui n'est que la subversion de la vraie Foi et l'affadissement

du sel de la terre !

Opposition pour ce qui concerne les mœurs et la morale

1. Pour l'Église catholique, bien évidemment, les mœurs et la morale doivent être l'application des commandements de Dieu et des préceptes évangéliques : l'Église n'est pas gênée par la sexualité, mais elle enseigne que le corps et les sens doivent rester soumis à la loi morale et être de bons serviteurs de l'esprit qui leur est supérieur. La sexualité est bonne, parce qu'elle voulue par Dieu, mais elle doit rester dans le cadre des préceptes divins qui ne font qu'exprimer et préciser ce qui est conforme à la nature humaine (6^e et 9^e préceptes du Décalogue). Ainsi la morale sexuelle et conjugale de l'Église n'est pas « négative » mais elle est authentiquement « positive » puisqu'elle éduque au véritable amour, qui est essentiellement un don généreux de tout l'être, affranchi de l'esclavage d'une concupiscence égoïste.

2. Pour la franc-maçonnerie, redisons-le, c'est la sincérité (et non pas la vérité) qui est la norme de la conduite morale. Elle en arrive ainsi à approuver toutes les mœurs, à partir du moment où ce sont des personnes libres et consentantes qui ont décidé de leurs comportements, et du moment qu'elles ne portent pas atteinte au consensus sociétal. Dans le meilleur des cas, cela se concrétise par une forme d'épicurisme, sinon c'est la porte ouverte à l'hédonisme.

La franc-maçonnerie a élaboré, proposé et promu toutes les lois favorisant le divorce, la contraception, l'avortement, le Pacs, les manipulations embryonnaires et, bientôt, la dépénalisation des drogues dites douces, ainsi que la légalisation de l'euthanasie. « *C'est tout le concept de famille qui en train de basculer* », selon ce qu'avait écrit en

1979 le D^r Pierre Simon, qui fut grand maître de la Grande Loge de France (in *De la vie avant toute chose*, éd. Mazarienne).

Toutes obédiences confondues, en définitive, ce que la franc-maçonnerie professe, c'est une absolue indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu et la négation d'un ordre surnaturel qui dicterait la conduite de l'homme ici-bas.

En écrivant ceci, je ne peux m'empêcher de penser aussitôt à ce que notre glorieux père saint Augustin décrit de manière magistrale : « *Deux amours ont bâti deux cités. L'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu fit la cité terrestre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi fit la Cité céleste* ». La franc-maçonnerie est-elle autre chose que cette entreprise d'édification de la cité terrestre dans l'indépendance totale, jusqu'à la négation, du Dieu qui s'est révélé, qui s'est incarné, qui s'est offert en sacrifice, qui est ressuscité et qui a ouvert pour ceux qui croient en Lui et vivent dans l'amoureuse soumission à sa Loi un Royaume éternel de charité ?

Au terme de ce qui n'est qu'un résumé, une constatation s'impose : en lisant les thèses maçonniques, on se rend compte à quel point elles sont largement répandues dans la société occidentale contemporaine. Même les non maçons dans leur grande majorité admettent désormais l'une ou l'autre des idées de la maçonnerie au sujet de Dieu, de la révélation, de tel ou tel point de la foi chrétienne, de l'Église, des mœurs ...etc. Beaucoup de ces conceptions maçonniques ont réussi à pénétrer dans l'Église, puisque de nombreux catholiques « modernes » se reconnaissent davantage en elles plutôt que dans la foi traditionnelle de l'Église.

**Frère Maximilien-Marie
du Sacré-Cœur**

Source :
<http://leblogdumesnil.unblog.fr>

Les ordres professionnels : une survivance contemporaine des anciennes corporations

Exemple du conseil national de l'ordre des pharmaciens

L'existence des corporations remonte à l'Antiquité. Déjà, sous l'Empire romain, les « collèges de métiers », à caractère obligatoire, préfiguraient ces associations professionnelles qui ont régulé, pour bonne partie, la vie économique de notre société du Moyen Âge jusqu'à la Révolution. Dans quelle mesure cette institution survit-elle aujourd'hui dans les ordres des professions libérales ?

Les corporations offrent un cadre d'épanouissement aux individus, en ce que leur concentration n'est pas horizontale (comme dans le cadre des syndicats dont les membres sont répartis entre ouvriers et patrons), mais verticale ; les hommes n'y sont pas classés en fonction de ce qu'ils sont, mais en fonction des domaines concernés par leur activité. Dotée de pouvoirs réglementaires, la corporation intervient pour régler les rapports entre ses membres aussi bien sur le plan de l'organisation du travail, de la récompense des talents que pour créer un sentiment d'appartenance sociale entre les hommes qui participent aux domaines d'activité qu'elle régit.

Le déclin des corporations s'amorça peu avant la Révolution française, sous l'influence des libéraux. Elles seront finalement supprimées par l'arsenal législatif de 1791 (loi Le Chapelier). Dès lors, il faudra attendre le XX^e siècle pour qu'en Europe, las d'un libéralisme timide et d'un socialisme jugé par trop dévastateur, des professionnels n'envisagent le corporatisme comme une issue valable, une troisième voie, pour régler les problèmes socio-économiques. C'est ainsi qu'en France, certaines professions réussirent à conserver une organisation de type corporatiste : les ordres professionnels, lesquels se définissent comme un groupement professionnel ayant la personnalité juridique, auquel sont obligatoirement affiliés les membres de certaines professions libérales.

L'objet du présent article sera

donc, à travers l'exemple du conseil régional de l'ordre des pharmaciens, de mettre en lumière la filiation directe entre ces ordres professionnels et les anciennes corporations et, par là même, de prouver qu'une réorganisation économique et sociale de notre société, sur un plan corporatiste, peut toujours s'avérer d'actualité.

Des ordres professionnels héritiers des corporations

Dès le haut Moyen Âge, les corporations se sont affirmées comme un outil de solidarité et de conscience professionnelle au profit du bien commun. De la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, la multiplication des charlatans, des experts auto-proclamés et autres « docteurs Diafoirus » entraîna l'État à réorganiser certaines professions dans un objectif similaire. À titre d'exemple, le monopole pharmaceutique a été ainsi affirmé dans notre société moderne, par l'ordonnance du 5 mai 1945. Il prévoit que soient réservés aux seuls pharmaciens la préparation des médicaments, pansements et leur vente en gros et au détail.

Mais, s'il était reconnu aux pharmaciens, comme aux corporations, un pouvoir de monopole, la similitude ne s'arrêta pas là, leur profession revêtait, à la même date, un caractère public. De même que les chefs des corporations se réunissaient en assemblée générale, tenaient un registre des délibérations, veillaient à l'observation des règles et rendaient justice dans les litiges qui mettent en cause leur métier, une réorganisa-

tion de la profession se fit jour avec la création d'un ordre national des pharmaciens, dont tous les pharmaciens doivent relever sur le plan disciplinaire.

Pareillement, tout comme les corporations avaient le souci de faire du travail de leurs membres une œuvre de qualité, l'ordre national des pharmaciens se doit de veiller à ce que la compétence de ses membres soit sanctionnée par un diplôme, qu'une relation de confiance existe entre le praticien et ses clients. À cette fin, il élabore un code de déontologie, répondant à l'exigence d'une réglementation spécifique de l'exercice professionnel et émet des avis auprès de l'administration sur les dossiers relevant des actes de ses membres (création, transfert d'officines de pharmacie, de laboratoires de biologie médicale, ouverture de pharmacies hospitalières...). Ainsi, dans la mesure où les groupes de pression et l'État lui-même n'interviennent pas pour imposer des règles contraires à la loi naturelle, la moralité professionnelle des pharmaciens est préservée et la défense des intérêts de la santé assurée.

Par ailleurs, afin de garantir l'indépendance professionnelle de ses membres, l'ordre national des pharmaciens, s'il exerce une mission d'intérêt public, constitue un organisme de droit privé. Tout comme la juridiction seigneuriale, puis le pouvoir royal, intervenaient pour corriger les abus, l'État garantit, par des règles de droit public, l'obligation d'en relever pour tout pharmacien en fixant le

montant des cotisations, les élections ordinaires et les missions disciplinaires.

Un détail cependant, s'il existait parallèlement aux corporations des métiers « libres », l'inscription à l'ordre, pour le professionnel dont le diplôme en relève, n'est pas un choix, comme l'adhésion à un syndicat, mais une obligation. L'inscription à l'ordre est une garantie d'authenticité professionnelle ; par-delà les diplômes, elle assure que seuls pourront prétendre au titre de pharmacien les praticiens exerçant selon la déontologie et les règles que l'ordre édicte. Il est donc particulièrement intéressant de voir comment cet encadrement des activités professionnelles, si difficilement atteint sous l'Ancien Régime, pourrait se généraliser à notre époque comme un principe particulièrement nécessaire à notre temps.

Aux principes d'égalité entre leurs membres se substitua bien vite, dans les corporations, la nécessité d'une hiérarchie qui se subdivisa en trois catégories : apprentis, compagnons, ou valets, ou sergents, ou ouvriers, et maîtres, les multiples spécificités de la profession de pharmacien, qui couvrent plusieurs domaines (politique du médicament, biologie médicale...) ont entraîné une organisation en un conglomerat de conseils, ayant chacun leur personnalité juridique, et cloisonnés en sept sections selon la nature de l'exercice professionnel (exemples : « section A » pour les pharmaciens titulaires d'officines, propriétaires et copropriétaires ; « section G » pour les biologistes responsables ou co-responsables des laboratoires de biologie médicale et pharmaciens hospitaliers). C'est donc bien une concentration des individus de type verticale, en fonction, non pas, d'une catégorie sociale, mais d'un domaine d'activité.

De plus, il est à noter que la section A, regroupant les pharmaciens d'officine qui ont le plus de contact avec le public, bénéficie d'une structure décentralisée, avec

des conseils régionaux. Cette situation n'est pas sans rappeler le vœu émis par le marquis de La Tour du Pin (1834-1924) de voir les corporations être un lien entre professionnels, mais également une attache au pays et à ses traditions. Ce souhait pourrait ainsi être exaucé par une reconnexion entre les provinces et les activités qu'elles génèrent.

En ce début de XXI^e siècle, la profession de pharmacien est confrontée à plus d'un enjeu (vieillesse de la population, modifications démographiques, rééquilibrage des finances publiques). Si l'Union européenne laisse à chaque État membre sa souveraineté en la matière, alors une redéfinition du maillage pharmaceutique et une mise en place de caisses de solidarité à vocation professionnelle pourront permettre de faire face à ces défis et d'enrayer les dépenses d'assurance maladie.

L'ordre national a déjà été force de propositions pour mieux sécuriser la chaîne du médicament en tentant d'obtenir un texte législatif ou réglementaire lui permettant de pouvoir être informé des commandes anormalement élevées, de façon à pouvoir prévenir ou sanctionner de telles pratiques, ce qui allègerait le coût des remboursements. De même, de nouveaux pouvoirs de contrôle pourraient lui être accordés concernant la viabilité des nouveaux acteurs du système de santé, notamment l'e-santé.

Et ce ne sont là que divers exemples parmi d'autres. Comme les anciennes corporations, l'ordre des pharmaciens, et plus largement les ordres professionnels (médecins, notaires, avocats...) continuent à veiller, par leurs pouvoirs de contrôle et de réglementation, à la qualité de la pratique de leurs arts, suivant la discipline qui les concerne.

Sommes-nous voués à devenir des produits de consommation, ou pouvons-nous encore espérer, à travers un statut professionnel qui

nous protégerait, échapper à la spirale infernale du profit aveugle ?

L'obligation de rétablir des monopoles est une condition *sine qua non* pour une réorganisation économique et sociale de type corporatif. Dans ce cadre, monopole des boulangers et des meuniers pour la panification, des poissonniers et des marins-pêcheurs pour la vente des produits de la pêche, des papetiers dans les librairies, etc., s'avère indispensable.

La France, État souverain, peut encore légiférer en matière sociale. Les ordres professionnels maintiennent une organisation qui pourrait être la base d'une reconstruction efficace de notre économie, comme de celle des pays émergents face aux défis de la mondialisation et à la nécessité impérieuse de redéfinir l'industrie.

Bernard du Bouchadet

Sources :

- « Les corporations : utopie ou idée neuve », site internet « Vive le Roy », 20 octobre 2008.
- Marquis de La Tour du Pin La Charce, *Vers un ordre social chrétien - Jalons de route (1882-1907)*, Beauchesne et fils, 1907.
- Louis Baudin, *Le Corporatisme*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1941.
- Alain Cotta, *Le Corporatisme*, Presses universitaires de France, 1984, et *Le Corporatisme, stade ultime du capitalisme*, Fayard, 2008.
- Jean-Marie Aubry et Frank Coustou, *Droit pharmaceutique*, sous la direction de Catherine Maurain, professeur de droit et économie de la santé à l'université de Bordeaux et Michel Bélanger, professeur de droit public à l'université Montesquieu Bordeaux IV, Lexis Nexis, 2011.
- *La pharmacie d'officine en France : bilan et perspectives*, Livre blanc de l'ordre national des pharmaciens, janvier 2008.

Le retournement subit de la politique américaine envers la Russie après l'élection de Trump reste incompréhensible pour le lecteur ou l'auditeur attentif aux événements internationaux. Face aux médias français crispés sur la personnalité du président américain, Alain Rodier décrypte l'évolution de la situation actuelle de plus en plus complexe et instable.

Les États-Unis et la Russie ont acté en juillet le retour à une période pouvant s'apparenter à celle de la guerre froide, même si l'Histoire ne se répète jamais vraiment.

Cela est confirmé par Jens Stoltenberg, le secrétaire général de l'Alliance atlantique qui a déclaré début août sur CNN que les relations de l'OTAN avec la Russie n'ont « *jamais été aussi difficiles* » depuis la fin de la guerre froide, suite à un *tweet* du président Donald Trump allant dans le même sens. Comme d'habitude, chaque camp a sa part de responsabilité dans cette ère de glaciation que l'on est en train de connaître.

De leur côté, les États-Unis traversent une période de paranoïa aiguë en matière d'espionnage et de trahison qui rappelle les plus belles heures du maccarthysme (ou la « *Peur rouge* ») des années 1950. Les Démocrates qui ne parviennent pas à encaisser leur défaite à l'élection présidentielle de 2016 accusent l'équipe Trump d'avoir été aidée par les services secrets russes afin d'influencer les votes. Après sa victoire, ils sont allés encore plus loin, le soupçonnant, lui et son entourage, de « *haute trahison* » au profit d'une puissance étrangère.

La décision de Moscou de réduire la représentation diplomatique américaine en Russie de 755 postes (sur 1 210) pour début septembre 2017 marque un pas important dans la crise qui s'intensifie entre les deux capitales. Cette mesure est la suite logique du durcissement progressif de l'attitude américaine qui, fin 2016, a désigné 35 diplomates russes en poste aux États-Unis *persona non grata* pour « *ingérence dans le processus électoral* », et du vote, le 25 juillet

2017, par le Congrès (419 voix contre trois) de nouvelles sanctions contre Moscou – mais aussi contre l'Iran et la Corée du Nord. Ces mesures signées par le président Trump le 2 août sont théoriquement destinées à « *punir* » Moscou, non seulement pour son ingérence supposée – mais non prouvée juridiquement parlant – dans la campagne présidentielle américaine, mais aussi pour l'annexion de la Crimée ; pour son soutien aux séparatistes ukrainiens du Donbass et au régime de Bachar el-Assad ; pour sa politique « *agressive* » vis-à-vis des pays européens de l'OTAN ; et enfin pour avoir violé le traité de 1987 concernant les forces nucléaires à portée intermédiaires (de 500 à 5 000 km).

Le président Poutine avait dans un premier temps temporisé de manière à ne pas envenimer les choses, mais le vote du Congrès l'a convaincu que Trump ne semblait plus maîtriser la situation à Washington et qu'il lui fallait donc réagir. De plus, l'élection présidentielle russe de 2018 l'oblige à flatter son électorat en prenant des mesures spectaculaires, d'autant que la crise économique qui perdure et affecte la vie des Russes risque d'être encore accentuée par les sanctions américaines.

Lors de la dernière élection présidentielle de 2016, si les services russes ont pu être impliqués, leurs homologues américains ont aussi fait partie du jeu politique, renforcés par le fait que, même au sein du camp républicain, beaucoup de responsables – dont le sénateur John McCain – ont vécu l'arrivée de Donald Trump au pouvoir comme un échec. Aujourd'hui, on ne peut qu'être étonné

des nombreuses fuites qui viennent de la Maison Blanche – comme celles qui ont détaillé les conversations téléphoniques entre le président Trump et ses homologues mexicain et australien – et qui se retrouvent étalées dans la presse américaine. Dans d'autres pays, cela serait considéré comme une atteinte à la sécurité de l'État.

Mais la réalité est prosaïque : les néoconservateurs soutenus par le *lobby* militaro-industriel et la communauté du renseignement jaloux de leurs prérogatives, ont vu l'élection de Trump comme une menace directe pour leurs intérêts. Durant sa campagne, il n'a en effet cessé de prôner un désengagement militaire américain (ce qui amènerait *in fine* à une diminution des dépenses militaires) tout en critiquant durement les services de renseignement.

Aujourd'hui, Trump est rattrapé par les néoconservateurs qui influencent désormais sa politique étrangère, le menaçant même de déclencher une procédure d'*impeachment* s'il ne se plie pas à leur volonté. Pour cela, il faudrait uniquement qu'une partie des élus républicains rejoigne les démocrates. Une autre solution consiste à tenter de le pousser à la démission en lui rendant la vie impossible – ce qui est effectivement le cas actuellement avec en particulier la désignation d'un Grand Jury qui pourrait le mettre en accusation.

Poursuivant une politique va-t'en guerre, le département d'État et le Pentagone ont demandé l'autorisation de débloquer 500 millions de dollars pour aider les forces légalistes ukrainiennes. Il serait même question de leur livrer des missiles antichars ainsi que

des systèmes de défense anti-aériens pour contrer les actions de la Russie. Cela va à l'encontre des accords de Minsk et de la politique précédemment menée par Barack Obama qui interdisait la livraison d'armes létales. La décision de la Maison-Blanche est attendue avec intérêt.

Washington s'acharne aussi sur Téhéran – grand allié de Moscou – décrétant de nouvelles sanctions pour ses essais de missiles balistiques. En réponse, l'Iran affirme que l'accord nucléaire signé en juillet 2015, dit « 5+1 » (les membres du Conseil de sécurité plus l'Allemagne), est rompu de fait par les Américains. Trump, vraisemblablement influencé par son secrétaire à la Défense, James Mattis, connu pour ses convictions très anti-russes et anti-iraniennes, tient un discours très vindicatif traitant l'Iran d'« *autocratie théocratique [...] [d'] État qui parraine le terrorisme [...] en quête d'hégémonie régionale...* ».

Dans la lutte sourde qui oppose l'Arabie saoudite à l'Iran, Trump se range résolument du côté de Riyad où le bouillant nouveau prince héritier Mohammed Ben Salmane affirme : « *Nous travaillerons à ce que la bataille se passe là-bas, en Iran* ». Il faut reconnaître qu'il est actuellement placé en mauvaise position au Yémen où son armée piétine devant les Houthis soutenus par Téhéran et qu'il a le plus grand mal à gérer une situation explosive qui prévaut dans l'est du royaume – notamment dans la ville d'Awamiya – où la population est majoritairement chiite.

Vingt-cinq ans de déstabilisation américaine de la Russie

Après la chute de l'URSS, l'ennemi principal et puissant avait disparu au grand dam des États-Unis. Les néoconservateurs ont profité des désordres qui ont suivi en Europe centrale et orientale pour étendre leur influence dans les anciens pays membres du Pacte de Varsovie, en utilisant des grou-

pes d'influence comme la *National Endowment for Democracy (NED)* majoritairement financés par des fonds publics. Cela a été appelé le triomphe du *Soft power* américain, certes appuyé quand c'était nécessaire par des actions clandestines et quelques bombardements bien sentis.

Même si ces groupes d'influence n'ont pas été à l'origine des révolutions arabes de 2011, ils les ont au minimum « accompagnés » en espérant aider à l'installation de pouvoirs favorables à Washington sous couvert d'extension de la « démocratie », la nouvelle « religion » qui justifie bien les « croisades » modernes. Pour ce faire, ils se sont surtout appuyés sur l'organisation des « Frères musulmans » jugée comme fréquentable car acceptant de participer au sacro-saint processus des élections. Ils ont volontairement ignoré que le but ultime de ces derniers était aussi l'établissement du califat où règnera la *charia*. Seuls les moyens pour y parvenir diffèrent de ceux d'« Al-Qaida » et de « Daech ». Globalement, l'action américaine a été couronnée de succès pour les *néocons* qui ont profité de la faiblesse de la Russie pour avancer leurs pions via l'extension de l'OTAN (le Monténégro est le dernier pays à avoir rejoint l'Alliance au début juin 2017) en grignotant progressivement les marches de ce qu'ils considéraient comme étant l'« empire russe ».

La plus grande intoxication menée par les Américains a concerné l'établissement d'un réseau de surveillance antimissiles basé en centre-Europe pour éviter que les États-Unis ne soient un jour frappés par des missiles iraniens. En dehors du fait que ce pseudo réseau de surveillance ne protège pas l'Europe elle-même contre une menace potentielle iranienne, il semble évident que ce sont surtout les Russes qui, l'air de rien, sont visés.

Le discours anti-russe est très

présent au sein même de l'administration Trump dont le vice-président Mike Pence a déclaré le 2 août au Monténégro, lors d'un sommet des pays des Balkans : « *La Russie continue d'essayer de redessiner les frontières internationales par la force et ici, dans les Balkans occidentales, la Russie s'est efforcée de déstabiliser la région minant vos démocraties et vous isolant du reste de l'Europe* ».

Quant à l'Ukraine, il paraît clair que la NED a été engagée en soutien de la révolution de 2013, car le but de Washington était, si ce n'est de récupérer la base de Sébastopol en Crimée, d'au moins en faire chasser la marine russe. En 2017, la situation dans ce pays est toujours incertaine, en dehors de la Crimée qui a été récupérée par Moscou. Kiev et la Géorgie envisagent toujours une adhésion prochaine à l'OTAN.

Toutefois, la stratégie américaine est loin d'avoir été couronnée partout de succès. La désillusion de Washington a été grande au Proche-Orient où le chaos a remplacé les dictateurs qui ont été renversés. L'apparition de « Daech » – une branche ultra-radical d'« Al-Qaida » « canal historique » qui a rompu avec la « maison mère » – a été une surprise pour les responsables politiques, mais pas pour les services de renseignement qui avaient soulevé la possibilité de l'apparition d'un « nouveau califat ». Une fois de plus, un rapport des services avait fini dans un tiroir ! Enfin, désillusion suprême, certains chefs d'État étrangers n'ont pas plié ou ont refusé de suivre la ligne de conduite prônée par Washington : Bachar el-Assad et le maréchal Sissi.

Surtout, l'« ours russe », qui a entre-temps retrouvé quelques forces, a fini par riposter à l'agressivité américaine en menant des contre-offensives particulièrement efficaces sur le terrain, notamment en Crimée et en Syrie. L'Ukraine, la Géorgie et la Biélorussie sont

aujourd'hui des zones dans lesquelles Washington ne parvient plus à accroître son influence.

Sur tous ces théâtres, les forces russes et américaines (et de l'OTAN) se marquent « à la culotte » : manœuvres militaires à proximité des frontières en Europe centrale, patrouilles de reconnaissance aérienne et navale qui viennent frôler les espaces nationaux, essais de missiles balistiques et de défense antimissiles, démonstrations de puissance militaire comme lors des dernières parades navales russes en juillet... De telles manifestations se multiplient avec les risques d'incidents qui en découlent.

Enfin à Washington, la Commission en charge des finances relatives au budget de la Défense a décidé de « *décourager toute agression russe que ce soit à l'extérieur de ses frontières ou dans le cyberspace* » en allouant à l'horizon 2018 4,6 milliards de dollars pour l'Initiative de dissuasion européenne (*European Deterrence Initiative*) de défense censée protéger les frontières orientales de l'Europe d'une hypothétique agression russe. Cette politique est destinée à rassurer les pays Baltes et la Pologne qui se sentent menacés par leur grand voisin russe. Cela est dû au fait que l'URSS a laissé un très mauvais souvenir dans ces pays pour son attitude durant la Seconde Guerre mondiale et pendant la guerre froide, et qu'aujourd'hui, l'existence de fortes minorités russes et de l'enclave de Kaliningrad, située entre la Pologne et la Lituanie, pourraient servir de prétexte à Moscou pour mener des actions hostiles dans la région. C'est pour cette raison que plus d'un millier de militaires de l'OTAN sont stationnés en permanence dans ces pays depuis début 2017 et que des exercices conjoints y ont lieu régulièrement. Il est vrai que ce nombre de soldats est bien insuffisant pour résister à une offensive généralisée qui pourrait être déclenchée par la Russie mais, comme c'était le cas

pour la garnison américano-britannico-française de Berlin durant la guerre froide, cela donnerait le prétexte aux forces de l'Alliance pour répliquer. Ce serait alors le début de la troisième guerre mondiale !

Le suivisme des élites européennes

Une grande partie des élites d'Europe occidentale qui, dans le passé, avait baigné dans une ambiance marxiste-léniniste – voire maoïste pour les plus radicaux – a effectué une « révolution culturelle » obligée, leur « modèle » soviétique s'étant effondré.

Ils ont été gagnés par une « Obamamania » qui les a fait glisser progressivement dans un atlantisme assumé. Si Obama lui-même n'était pas un *néocon*, son entourage, proche de cette mouvance, se chargeait d'orienter ses décisions. En fin de comptes, il a servi aux néoconservateurs de « façade » pour « vendre » leur idéologie à une Europe en manque de repères. C'est ainsi que les intellectuels qui occupent des positions éminentes et surtout, qui sont omniprésents dans les médias – le « cinquième pouvoir » qui aimerait bien grimper dans le classement –, suivent peu ou prou les orientations concoctées à Washington.

Seule ombre au tableau, les dernières sanctions décrétées à l'égard de la Russie et de l'Iran risquent de nuire gravement à l'économie européenne. Non seulement les Américains visent les approvisionnements en gaz de l'Europe occidentale, mais continuer d'opérer sur les marchés iraniens va désormais présenter un risque fort pour les acteurs du vieux continent ayant des filiales aux États-Unis. En effet les États-Unis pourront sanctionner ces mêmes entreprises pour « violation de sanctions » puisqu'ils ont étendu leurs propres règles au monde entier. Au passage, cela profite au protectionnisme imposé par l'économie américaine

qui ne souhaite pas que sa concurrente européenne ne devienne trop prospère. Les dirigeants politiques concernés, en particulier allemands, commencent à s'en inquiéter sérieusement. Il faut dire que la personnalité du président Trump ne remporte pas auprès d'eux la même adhésion que son prédécesseur Obama.

L'action des services russes

Les services russes qui, avec Poutine, ont retrouvé leur allant offensif, se sont « intéressés » à l'élection américaine, l'arrivée éventuelle au pouvoir d'Hillary Clinton étant considérée comme une menace par le Kremlin en raison de ses convictions néoconservatrices qui confinaient à un bellicisme inquiétant. Ils ne pouvaient ne pas être au courant car c'était habituel pour elle d'utiliser son téléphone personnel pour échanger des informations, fussent-elles confidentielles, ce qui peut au minimum être considéré comme une faute professionnelle grave. Il est logique que ses communications dussent être interceptées par à peu près tous les services dotés des moyens adéquats. Il est même possible que les Russes aient mené des opérations d'influence – le *soft power* si apprécié des Américains –, non pour amener Trump aux commandes, mais pour faire barrage au clan Clinton.

Le reproche qui est fait à la presse russe, en particulier à *Russia Today* et *Sputnik*, d'avoir « fait campagne » contre Mme Clinton est fondé. Ce sont des journaux d'opinion qui sont certainement influencés par le Kremlin, comme *Radio Free Europe* l'était par la Maison Blanche lors des élections russes.

En fait, les services russes sont repartis à l'offensive partout où les intérêts de Moscou sont engagés. Vladimir Poutine sait d'expérience que le renseignement, la désinformation, la corruption et d'autres méthodes actives permettent d'obtenir des résultats tangibles à

moindre coût.

Par exemple, ce sont eux qui ont mis à jour l'opération *Timber Sicamore* de la CIA qui a consisté à appuyer les rebelles syriens – toutes tendances confondues – en leur fournissant depuis 2011 armes et formation. En particulier, 15 000 missiles antichars Tow payés par Riyad se sont retrouvés dans les mains des opposants à Bachar el-Assad, « Front al-Nosra » – le bras armé d'« Al-Qaida » « canal historique » en Syrie – et « Daech » y compris, certes par des canaux indirects. Les rebelles semblaient en mesure de faire tomber le régime de Damas en 2015, jusqu'à ce que le président Poutine décide l'intervention directe de son aviation et, dans une moindre mesure, de sa marine, avec ses missiles mer-sol et son aviation embarquée. Conscient de l'échec de cette *Covert Operation*, Trump y a mis fin – au moins en partie, le Pentagone ayant son propre programme de soutien aux rebelles – en juillet 2017 !

Une situation de plus en plus incontrôlable

Le dernier rapport de prospective du *National Intelligence Council* (NIC) parle de « dynamiques » qui « exacerbent les tensions entre pays, élevant ainsi le risque de conflit entre États au cours des cinq prochaines années [...] l'affaiblissement de l'Europe, l'incertitude sur le rôle que joueront les États-Unis sur la scène internationale et la remise en question des conventions de maintien de la paix et de respect des droits humains représentent des opportunités pour la Chine et la Russie. Cette situation encouragera également les agresseurs non gouvernementaux et apportera un nouveau souffle aux rivalités régionales, par exemple entre Riyad et Téhéran, Islamabad et New Delhi ou encore sur la péninsule coréenne. » Le NIC fait logiquement référence, entre autres, à la rivalité qui existe entre Riyad et Téhéran et à la Corée du Nord. Dans le cas de ces deux der-

niers pays, ce sont leurs capacités à se doter de l'arme nucléaire – ce qui est déjà fait pour Pyongyang – et des vecteurs pouvant les transporter, qui inquiètent ¹.

En Syrie, un accord aurait été trouvé entre les États-Unis et la Russie pour établir un « cessez-le-feu » dans le sud-ouest du pays (régions de Soueïda, Deraa et Qouneïtra), au centre entre Homs et Hama, et au nord dans la province d'Idlib. Le dernier accord qui avait été conclu il y a presque un an avait duré cinq jours avant que des appareils de la coalition ne frappent « par erreur » des positions gouvernementales syriennes à proximité de Deir ez-Zor, faisant 84 morts et une centaine de blessés. Certains observateurs mal intentionnés avaient prétendu que le Pentagone avait délibérément saboté cette trêve pourtant décidée entre le président Obama et son homologue Vladimir Poutine ². Mais, tout n'est pas rose pour Moscou, non plus, qui a le plus grand mal à maîtriser le clan de Bachar el-Assad. Ce dernier affiche sa volonté de reprendre le contrôle de l'ensemble du pays alors que la Russie reste plus prudente, connaissant la complexité de la situation régionale.

Par ailleurs, les tensions sont en train de monter un peu partout sur la planète et le monde semble attiré par une course en avant vers

1 Toutefois, il faut rappeler que dans la doctrine stratégique américaine, rien n'interdit d'effectuer des frappes préventives mixtes nucléaires/classiques sur des objectifs militaires qui peuvent représenter à terme un danger pour les États-Unis. Il faut se souvenir qu'Hiroshima était avant tout un objectif militaire.

2 Si cela est vrai, c'est un élément de preuve qui laisse entendre que l'administration chargée de la défense et du renseignement aux États-Unis était quasi en situation de sédition vis-à-vis du pouvoir politique de la Maison Blanche.

le précipice. Les risques de dérapages incontrôlables avec Moscou se situent surtout en Ukraine, en mer Noire et en Syrie (où Américains, Russes et Iraniens sont parfois à portée de fusil). Des risques similaires avec Téhéran existent aussi en Syrie, mais également en mer d'Oman et dans les détroits d'Ormuz et de Bab el Mandeb. Enfin, le point le plus chaud oppose Washington à la Corée du Nord, mais la mer de Chine n'est pas exempte de possibles accrochages avec la marine chinoise.

Bien évidemment les États-Unis, qui restent la première puissance mondiale – économique et militaire –, ont un rôle crucial à jouer. Ils ont grandement contribué à sauver l'Europe à trois reprises lors des deux guerres mondiales suivie de la guerre froide, ils ont stoppé la volonté expansionniste des communistes coréens appuyés par la Chine, ils ont bloqué la progression du communisme en Amérique latine et avec beaucoup moins de succès en Extrême-Orient. Il est plus que temps qu'ils cessent de jouer la tragédie interne et externe qui prévaut actuellement et qui semble altérer leur vision du monde extérieur. Ils pourront alors revenir sur le devant de la scène pour assumer les responsabilités qui sont les leurs en dialoguant avec les autres grandes puissances que sont la Russie, la Chine, l'Inde... La stratégie de la tension adoptée par les néoconservateurs ne peut mener qu'à la catastrophe.

Alain Rodier
août 2017

Source :

Centre français de recherche sur le renseignement, « Note d'actualité » n°478 ; <http://www.cf2r.org/fr/notes-actualite/>

Macron baisse dans les sondages : Une nouvelle communication pour les Français

La communication des hommes politiques est aujourd'hui gouvernée par les sondages qui, eux-mêmes, dirigent l'opinion là où le Nouvel Ordre mondial veut qu'elle aille. L'analyse de ces mécanismes cachés montre qu'ils se répètent et se peaufinent à chaque élection.

Le nom de Macron est lié aux sondages. Au printemps, il montait ; à la fin de l'été, parmi les coquillages et crustacés, il baisse. Cela résulte à chaque fois d'une opération de communication. Ce qu'il faut comprendre, c'est la fable qu'on raconte aux Français grâce aux sondages et sa morale. On sait que les instituts de sondage, comme les grands groupes de médias, ont pour propriétaires des amis et soutiens d'Emmanuel Macron. Quand il baisse, on doit donc se poser la même question que lorsqu'il montait : à quoi ça sert ? Quelle histoire est-on en train de raconter aux Français ? Pour leur inspirer quoi ? Avec quel bénéfice politique ?

Macron en hausse, Macron en baisse : même communication

De la fin de l'hiver au premier tour de la présidentielle, on sait à quoi ont servi les sondages : à virer du second tour le candidat d'une droite qui était promise à la victoire après l'effondrement du parti socialiste et de François Hollande, à y mener doucement un *outsider* venu de nulle part (des écuries du pouvoir, du cœur même du système), et à y installer Marine Le Pen, mais pas en dominatrice, de sorte qu'elle serve de repoussoir idéal sans paraître toutefois apporter d'alternative crédible. L'opération a été parfaitement menée.

Maintenant, il faut analyser la dégringolade de Macron depuis juin. Tous les instituts de sondage montrent qu'elle est grave. Il est « en chute libre ». Tous se plaisent à souligner qu'elle est plus prompte que celle de Hollande et Sarkozy au même stade de leurs quinquennats respectifs. De sorte que

cela paraît un échec personnel de Macron, et justifie son changement de communication, avec l'embauche pour porte-parole d'un ancien de *le Nouvel Observateur* fermement ancré dans la nouvelle gauche sociétale et morale, Bruno Roger-Petit.

Les Français irréformables et manipulables à merci

Mais ce que les sondages disent aux Français est beaucoup plus vaste, et plus important. Ils servent d'abord à établir que les records de Hollande sont battus. Vous vous rappelez, l'homme à la popularité à un chiffre, qui allait finir par trouver du pétrole si les sondages continuaient à la baisse : eh bien, il est battu. Cela suggère deux enseignements complémentaires. Un, la fonction crée en quelque sorte l'impopularité, la réalité est si dure que quiconque prend la place de président se met à dos les Français. Deux, en particulier s'il prétend faire bouger les choses : Sarkozy, homme dit de droite, s'en sortait mieux que Hollande et Macron, hommes de l'impossible réforme. Car la baisse de Macron dans les sondages avalise son jugement sur la France irréformable. Il n'a encore rien fait, ce sont les vacances, mais l'annonce seule de ce qu'il prépare pour la rentrée suffit à détruire sa popularité. Subsidièrement, cela aura dans quelque temps une conséquence paradoxale : puisque Macron s'est cassé la figure dans les sondages dès l'été, sa chute est l'effet de la versatilité des Français, non de sa politique, donc, cela justifiera sa politique de réformes, quelle qu'elle soit. Capital pour ses commanditaires.

La nouvelle communication de Mélenchon faite par le système

Mais il ne faut pas limiter l'analyse des sondages à la baisse de Macron, fort prévisible dans la mesure où sa popularité était artificielle et sa base électorale minuscule. Ils racontent tout autre chose, plus important pour le Nouvel Ordre mondial. Le Nouvel Ordre mondial, un peu secoué par le *Brexit* et l'élection de Trump, a lancé des stratégies de combat contre le populisme qui le menace. En France, cela passe par l'élimination, ou la marginalisation, du Front national, et la croissance d'une gauche alternative. Tout le monde note aujourd'hui la promotion de Jean-Luc Mélenchon, son élévation au rang de premier opposant.

C'est le mérite de « Reinforcement.tv », et en l'espèce de votre servante, d'avoir dénoncé la chose dès le premier débat de la campagne présidentielle. Ce que les mondialistes avaient réussi en Espagne avec « Podemos » et en Grèce avec « Syriza », c'est-à-dire capter la colère populaire au profit de l'ultra-gauche altermondialiste et immigrationniste, ils l'avaient essayé jusqu'ici en vain en France avec « Nuit debout », Les « Indignés » : en quelques mois, poussé par les médias, Mélenchon capte l'attention des Français et peut-être bientôt leur confiance, au détriment d'une Marine Le Pen réputée « nulle » grâce à un débat télévisé.

Cachez ce FN que les sondages ne sauraient voir

Les récents sondages entrent dans cette manipulation. Celui du *Journal du dimanche* situe Macron à 40 %, soit une perte de 22 points en trois mois. Le commentaire

unanimement repris par la presse montre que « *le leader de La France insoumise Jean-Luc Mélenchon est considéré comme la personnalité politique la plus à même (59 %) d'incarner l'opposition à Emmanuel Macron dans les années à venir, devant la présidente du Front national Marine Le Pen (51 %) ».*

Celui de « BVA » pour la *Tribune* et « Orange » mesure une chute un peu moins importante, Macron à 43 %. Mais surtout le commentaire autorisé s'étend beaucoup plus sur les autres personnalités politiques (Hulot, Jup-

pé), et sur les hommes aptes à prendre la relève dans l'opposition. Ils parlent eux aussi de Mélenchon à gauche et de Wauquiez à droite, et, plus important, « importantissime », ne mentionnent plus Marine Le Pen ni Philippe. Il existe au moment où j'écris trois versions pour « Orange » de ces commentaires, l'un plus développé et plus catastrophiste pour Macron, les autres plus courts et plus neutres, mais aucun ne mentionne le FN. Le tour de passe-passe est accompli : après avoir fait élire Macron par la présence de Marine Le Pen au deuxième

tour, le système promeut Mélenchon premier opposant pour remplacer le populisme par « l'alterpopulisme altermondialiste ». De façon que le débat politique se résume désormais à l'opposition de théâtre entre mondialisme de centre droit et mondialisme d'extrême gauche.

Pauline Mille

Source : <http://reinformation.tv/macron-baisse-sondages-nouvelle-communication-francais-mille-74033-2/>, 30 août 2017.

Note de lecture

Didier Masseau (sous la direction de), *Dictionnaire des anti-lumières et des antiphilosophes (France 1715-1815)*, deux tomes, Honoré Champion, 2017.

Didier Masseau, professeur émérite de littérature française à l'université François-Rabelais de Tours, a coordonné les diverses contributions universitaires de cette somme atteignant deux volumes de 1 600 pages chacun. On y trouve rassemblés par ordre alphabétique des articles de différente nature : biographies d'auteurs (de Jacques Abbadié à Claude Yvon, en passant par Barruel, Maistre ou Rivarol...), des monographies d'œuvres et de journaux (*L'Ami du Roi*, la *Gazette de Paris* ou *L'incrédulité* de Soumet...) ainsi qu'un ensemble d'articles de synthèse (« Apologétique », « Jésuites » ou « Tolérance »...). L'ambition de l'ouvrage est d'étudier les œuvres dans leur contexte historique et leur diversité, non à travers leurs adversaires, Voltaire, Diderot ou Rousseau (seuls auteurs lus malheureusement dans les écoles de la République, comme chacun sait).

Parmi les quelque 140 personnages présentés, la moitié sont des hommes d'Église partagés de manière égale entre séculiers et réguliers. Les Jésuites, aguerris à l'opposition janséniste, ont mobilisé d'immenses moyens pour lutter contre les adversaires de la religion, qu'ils ont appréhendés, à partir de l'édition de *l'Encyclopédie*, comme un « groupe d'auteurs suspects ». Journaux, dictionnaires, traités d'apologie, sermons, romans, mais aussi mandements pastoraux et censure administrative témoignent de la défense de la religion catholique qui s'est portée aussi sur le terrain scientifique, à l'heure où l'on commence à remettre en cause les récits bibliques. L'entourage royal hostile aux philosophes est évoqué principalement à travers deux articles (seulement), consacrés à Mesdames, filles de Louis XV et à leur frère, le dauphin Louis (par Bernard Hours, professeur d'histoire moderne à l'université Jean-Moulin Lyon-III). On se reportera également aux apologistes proches de la famille royale comme les abbés Proyart, Moreau ou Pluquet.

En l'absence d'un index général, il sera difficile de suivre les diverses évocations de la franc-maçonnerie, bien présente néanmoins dans plusieurs articles comme ceux consacrés à Cochin, Maurras, Maistre ou Saint-Martin. Les auteurs ne sont pas tendres avec l'abbé Barruel et sa thèse du complot maçonnique, tout en reconnaissant la complexité de sa pensée et le bon accueil de ses ouvrages à l'étranger.

Dans un article anachronique consacré à « l'intégrisme » de Mgr Lefebvre, de Jean Madiran et l'abbé de Nantes, Didier Masseau se défend, par la voix de Jean Marie Goulemot (université de Tours), d'être proche de cette mouvance, même si (ou à cause de) la revue *Fideliter* a salué en l'an 2000 la parution de son ouvrage *Les Ennemis des philosophes*. Il y revient dans sa conclusion générale, ce qui ne manquera pas d'irriter le lectorat qui était à même d'apprécier ce travail de fond !

Marie-Paule Renaud

Jean-Marie Autran, *La France, terre de mission américaine*, Paris, Vendémiaire, 2017.

L'auteur, spécialiste des cultures du monde anglophone à l'université Bordeaux-Montaigne, analyse un aspect peu connu du plan Marshall, à savoir la propagande religieuse qui accompagna l'aide économique américaine à la France et l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

La pensée du président Harry Truman (président en avril 1945, réélu en 1948), baptiste et franc-maçon (grand maître de la Grande Loge du Missouri, élu au 33^e degré du rite écossais ancien et accepté, nous précise l'auteur), puise dans le mythe fondateur de l'Amérique considérée comme un nouvel Israël, une terre élue par la Providence pour réaliser, en

Amérique d'abord, puis en Europe, grâce à la démocratie, l'avènement d'une religion pure et pacifique. La Déclaration d'indépendance de George Washington reposant sur la croyance en Dieu, J.-M. Autran nous montre qu'à chaque phase de l'expansion géographique des USA, (achat de la Louisiane en 1803, annexion du Texas en 1845), son destin religieux exceptionnel fut réaffirmé.

Mais derrière l'unité de façade, la situation religieuse qui nous est présentée semble moins reluisante : persécution des quakers et des mormons, création de multiples sectes (méthodistes majoritaires, adventistes eux-mêmes divisés, évangéliques, unitariens...), opposition à l'expansion de l'Église catholique (persécutée par le « Ku Klux Klan »).

Au-delà du déisme officiel et son millénarisme, le régime est celui de la séparation des Églises et de l'État et les diverses obédiences vont organiser, sur fonds privés d'abord, les secours qu'elles destinent à l'Europe en 1945. Le mot d'ordre du président Truman est la lutte contre le communisme par l'aide économique et la re-christianisation des classes ouvrières, lutte appuyée par une diplomatie officieuse auprès du Vatican, malgré l'opposition des milieux protestants. Le prosélytisme anglican dans les classes populaires françaises sera un échec que l'auteur attribue au rejet d'un certain américanisme conquérant, aussi bien par la droite politique que par la propagande communisme. L'auteur n'a pas analysé l'action des groupes catholiques américains en France ni leur rôle éventuel dans la bonne résistance que les catholiques français ont manifestée alors à cet « entrisme » protestant.

Marie-Paule Renaud

Aureliano Tonet, “ Apple encercle Cupertino ”, *Le Monde*, 22 août 2017

La société Apple construit un nouveau siège social spectaculaire à Cupertino, à 70km de San Francisco. L'immeuble imaginé par son architecte, le britannique Norman Foster, adopte la forme d'un gigantesque anneau de quatre étages. Aureliano Tonet le compare à la ville circulaire de Chaux construite par Nicolas Ledoux en Franche-Comté sous le règne de Louis XV. La comparaison est justifiée, les proportions étant identiques. L'auteur développe les symboles qui accompagnent cette nouvelle vague architecturale financée par les géants du numérique : désir de pérennité et de rayonnement, symbole de puissance. Le cercle exprime la perfection divine mais aussi l'enfermement, le contrôle de l'humanité (dualité de tout symbole gnostique).

Un peu plus de deux siècles auparavant, Claude Nicolas Ledoux, nommé intendant des salines par Louis XV, imagina en Franche-Comté, autour d'un projet industriel précis, une ville utopique dont le symbolisme maçonnique fait écho à celui de Cupertino. Ledoux a vu dans le cercle, « *forme pure comme celle que décrit le soleil dans sa course* », sa fonction sociale à accent totalitaire : « *Placé au centre des rayons, rien n'échappe à la surveillance* ». Ledoux, admirateur de Calonne, adepte du rationalisme des Lumières, érige l'architecte au niveau de Dieu : « *Rival du dieu qui créa la masse ronde, il aura fait plus que lui* ». Recherchant obstinément les principes premiers (péché gnostique), l'architecte doit repousser la tradition qui « *obscurcit les fastes qui lient l'enfance du monde avec les siècles pervers* ». Dans un langage (très) codé, Ledoux approuve la fin de l'Ancien Régime : « *On a détruit les écuries d'Augias, où la fange amassée empoisonnait de proche en proche les sites qui réclamaient les parfums que la nature prodigue a distribués dans le monde* ». La société Apple ira-t-elle jusqu'à dédier un sanctuaire à l'Être suprême comme l'avait prévu Ledoux dans la maison du directeur ? La saline de Chaux, déjà ruinée en 1804 lorsque Ledoux théorise son œuvre (*L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*), puis restaurée à grands frais, incarne, comme les géants du numérique aujourd'hui, l'utopie démiurgique de notre époque.

Marie-Paule Renaud

Carnet du Jour

Information non disponible

Carnet du Jour

Les Cahiers de l'Université 2017 sont en ligne, à l'adresse :

http://www.viveleroy.fr/IMG/pdf/cahiers_universite_saint_louis_2017.pdf

Ils peuvent être consultés ou imprimés, gratuitement

Sites Internet

UCLF : <http://www.uclf.org> (site modifié)

<http://www.viveleroy.fr>

<http://royaume-de-france.clicforum.com/index.php>

<https://facebook.com/uclf.org>

Confrérie royale : <https://confrerieroyale.blogspot.fr>

www.l-ami-de-la-religion-et-du-roi.blog4ever.com

Sommaire

| | |
|--|--------------|
| <i>Déclaration de la Saint-Louis, 25 août 2017</i> | <i>p. 1</i> |
| <i>Petite histoire du procès de canonisation de saint Louis</i> | <i>p. 3</i> |
| <i>La Formation des coutumes d'hérédité et de masculinité</i> | <i>p. 5</i> |
| <i>Pourquoi catholicisme et maçonnerie sont-ils incompatibles</i> | <i>p. 9</i> |
| <i>Les ordres professionnels : une survivance contemporaine des anciennes corporations</i> | <i>p. 15</i> |
| <i>Etats-Unis/Russie : retour à la guerre froide</i> | <i>p. 17</i> |
| <i>Macron baisse dans les sondages : une nouvelle communication pour les Français</i> | <i>p. 21</i> |
| <i>Note de lecture</i> | <i>p. 22</i> |
| <i>Carnet du Jour</i> | <i>p. 23</i> |

Abonnement - secrétariat

*Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.*

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
144, rue des Professeurs Pellé
35700 RENNES
Tél. 09 71 31 10 40

Abonnement normal..... 15,00 €

Abonnement électronique 10,00 €

Abonnement étranger 17,00 €

Abonnement de soutien ... 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Directeur de la publication : Pierre Bodin - Courriel : uclf@orange.fr